



Rapport financier annuel au 31 décembre 2018

Rapport financier annuel au 31 décembre 2018

[Sommaire](#)

Rapport d'activité au 31 décembre 2018	3
Comptes consolidés au 31 décembre 2018	11
Rapport des Commissaires aux comptes	60
Attestation du responsable du rapport financier annuel	64

Rapport d'activité au 31 décembre 2018

1.	Faits marquants de la période	4
2.	Activité du Groupe	5
2.1.	Résultats	5
2.2.	Investissements	7
2.3.	Financements	9
2.4.	Bilan	9
2.5.	Flux de trésorerie	10
3.	Principales transactions avec les parties liées	10
4.	Facteurs de risques	10
5.	Comptes sociaux	10
5.1.	Chiffre d'affaires	10
5.2.	Résultat net	10

1. Faits marquants de la période

Les mouvements sociaux nés dans le courant du mois d'octobre 2018, ont connu un essor important sur le territoire français suite à l'annonce de la hausse du prix du carburant décidée par l'État dans le cadre de la transition énergétique et se sont étendus depuis à d'autres revendications diverses.

C'est dans ce contexte qu'une première manifestation à dimension nationale a été organisée le samedi 17 novembre 2018.

Depuis ce jour, ce mouvement protéiforme mène en particulier ses actions sur les réseaux routier et autoroutier, qui conduisent notamment à des filtrages, blocages, entraves à la circulation et à la perception des péages, dégradations d'équipements et d'installations, voire à des vols.

Le réseau du groupe ASF a été particulièrement affecté par ce mouvement, à travers les sociétés en charge de son exploitation : Autoroutes du Sud de la France (ASF) et Autoroutes Esterel-Côte d'Azur (Escota).

Dès la première journée de mobilisation, pas moins de 114 sites du réseau ASF et 35 du réseau Escota ont été affectés.

Divers modes d'action ont été recensés dont, en particulier, des manifestations aux péages avec levées de barrières, des barrages filtrant aux péages et sur les ronds-points des échangeurs (en entrée comme en sortie), des opérations escargots, des occupations de barrières ou d'échangeurs et des coupures d'axe.

Les équipes des sociétés ASF et Escota ont aussitôt été mobilisées et renforcées de même que les échanges avec les autorités compétentes de police ont été menés de façon systématique.

Force est de constater cependant que l'insuffisance des actions de maintien de l'ordre a été particulièrement manifeste dans certains cas, comme à VIRSAC sur l'A10 ou à Nîmes-Ouest à la bifurcation A9/A54 sur le réseau ASF, au Muy et à Pont de l'Étoile sur l'A8 ainsi qu'à La Ciotat sur l'A50 pour Escota notamment.

Depuis l'origine du mouvement, les sociétés ASF et Escota ont supporté de multiples préjudices tenant tant à la perte de recettes de péage qu'aux dégradations subies sur les équipements ou les installations ou encore aux importants surcoûts ayant pesé pour faire face à la situation d'urgence liée à la présence illicite des "gilets jaunes" sur les réseaux.

Alors même que le trafic avait été soutenu sur les dix premiers mois de l'année, les chiffres du trafic de l'année 2018 traduisent à eux seuls l'impact de ces événements :

- une baisse du trafic VL de 1,4 % ;
- pour les PL une hausse limitée à 1,5 % ;
- une baisse résultante de 1,0 % pour l'ensemble du trafic.

Conséquence directe de ces événements, le taux d'EBITDA sur chiffre d'affaires est de 71,7 % en 2018 contre 72,1 % en 2017.

2. Activité du Groupe

2.1. Résultats

2.1.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe ASF pour les années 2018 et 2017 se ventile comme suit :

(en millions d'euros)	Année 2018	Année 2017	% évolution
Chiffre d'affaires péages	3 770,0	3 739,6	0,8 %
dont ASF	3 032,6	2 989,9	1,4 %
dont Escota	737,4	749,7	-1,6 %
Redevances des installations commerciales	59,9	59,5	0,7 %
dont ASF	52,3	51,9	0,8 %
dont Escota	7,6	7,6	0,0 %
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	14,8	15,5	-4,5 %
dont ASF	10,2	11,1	-8,1 %
dont Escota	4,6	4,4	4,5 %
Chiffres d'affaires hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	3 844,7	3 814,6	0,8 %
dont ASF	3 095,1	3 052,9	1,4 %
dont Escota	749,6	761,7	-1,6 %
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	389,7	476,3	-18,2 %
dont ASF	315,1	396,4	-20,5 %
dont Escota	74,6	79,9	-6,6 %
Chiffre d'affaires total	4 234,4	4 290,9	-1,3 %
dont ASF	3 410,2	3 449,3	-1,1 %
dont Escota	824,2	841,6	-2,1 %

Le chiffre d'affaires consolidé du 31 décembre 2018 (hors chiffre d'affaires construction) s'établit à 3 844,7 millions d'euros, soit une progression de 0,8 % par rapport au 31 décembre 2017 (3 814,6 millions d'euros).

Tarifs

L'indice de référence pour l'augmentation tarifaire du 1^{er} février 2018 a été de 1,026 %.

Sur cette base et en application de l'avenant au contrat de concession signé le 21 août 2015 entre l'État et les sociétés ASF et Escota la hausse tarifaire hors taxes au 1^{er} février 2018 a été de :

- pour la société ASF : $[0,70 i + 0,62]$, soit 1,338 % pour l'ensemble des classes de véhicules ;
- pour la société Escota : $[0,70 i + 0,62]$, soit 1,338 % pour l'ensemble des classes de véhicules.

Trafic

L'évolution du trafic au cours de l'année 2018 doit être analysée en tenant compte des facteurs suivants :

- des manifestations en de nombreux points du réseau (mouvement des "gilets jaunes") du 17 novembre jusqu'à la fin de l'année 2018 perturbant fortement les trafics VL et PL ;
- un jour ouvré de plus en 2018 pour la circulation des PL ;
- le prix du gazole en nette hausse, en moyenne de + 16,6 % en 2018 par rapport à 2017 ;
- une météo contrastée avec un hiver plus rigoureux en 2018 qu'en 2017, des épisodes neigeux pénalisant les trafics VL, mais dans l'ensemble assez chaude et ensoleillée le reste de l'année en 2018 comme en 2017 ;
- des grèves de la SNCF, le 22 mars puis 36 jours du 3 avril au 28 juin (2 jours tous les 5 jours) bénéficiant au trafic VL ;
- une croissance économique solide en France, en Espagne et en Italie, bien qu'un peu plus faible en 2018 par rapport à 2017, nourrissant la progression des trafics PL.

Compte tenu de ces éléments, ASF et Escota ont enregistré au cours de l'année 2018 un recul de leur trafic de -1,0 % par rapport à l'année précédente :

- - 1,4 % pour les véhicules légers qui représentent 86,4 % du trafic total ;
- + 1,5 % pour les poids lourds qui représentent 13,6 % du trafic total.

Le nombre de kilomètres parcourus pour ASF et Escota s'est ainsi élevé à 38 870,0 millions en 2018 (39 267,9 millions en 2017) :

KMP (en millions)	Année 2018				Année 2017				Évolution 2018/2017	
	ASF	Escota	ASF + Escota	%	ASF	Escota	ASF + Escota	%	Valeur	%
VL	27 177,2	6 392,4	33 569,6	86,4 %	27 422,3	6 622,2	34 044,5	86,7 %	(474,9)	-1,4 %
PL	4 644,5	655,9	5 300,4	13,6 %	4 561,3	662,1	5 223,4	13,3 %	77,0	1,5 %
VL + PL	31 821,7	7 048,3	38 870,0	100,0 %	31 983,6	7 284,3	39 267,9	100,0 %	(397,9)	-1,0 %

Le trafic moyen journalier annuel (TMJA) sur l'ensemble du réseau ressort à 34 013 véhicules/jour en 2018 (34 502 véhicules/jour en 2017), soit une baisse de 1,4 %.

Le nombre de transactions payantes a reculé de 2,6 % avec 730,1 millions de transactions enregistrées en 2018 (749,3 millions en 2017).

La fréquentation des voies automatiques et télépéage se replie de 2,5 % avec 730,0 millions de transactions en 2018 (748,9 millions de transactions en 2017).

Le taux de transactions traitées en voies automatiques et télépéage atteint 100,0 % (99,9 % en 2017).

La répartition des transactions par mode de collecte d'ASF et d'Escota est la suivante :

Nature transactions (en millions)	Année 2018	Année 2017	Évolution 2018/2017	Répartition 2018	Répartition 2017
Voies manuelles	0,1	0,4	- 75,0 %	0,0 %	0,1 %
Voies automatiques	335,3	354,8	- 5,5 %	45,9 %	47,3 %
Télépéage	394,7	394,1	0,2 %	54,1 %	52,6 %
Sous-total voies automatiques et télépéage	730,0	748,9	- 2,5 %	100,0 %	99,9 %
Total	730,1	749,3	- 2,6 %	100,0 %	100,0 %

Le nombre d'abonnés au télépéage VL sur les deux sociétés au 31 décembre 2018 est de 2 846 843 pour un nombre de badges en circulation de 3 492 761 (respectivement 2 532 570 et 3 101 460 au 31 décembre 2017).

	31/12/2018			31/12/2017			Évolution 2018/2017	
	ASF	Escota	ASF + Escota	ASF	Escota	ASF + Escota	Valeur	%
Nombre de clients	2 589 844	256 999	2 846 843	2 275 102	257 468	2 532 570	314 273	12,4 %
Nombre de badges	3 124 658	368 103	3 492 761	2 734 820	366 640	3 101 460	391 301	12,6 %

Recettes de péage

Les recettes de péage se ventilent ainsi par nature de moyens de paiement :

Produits (en millions d'euros)	Année 2018			Année 2017			Évolution 2018/2017	
	ASF	Escota	ASF + Escota	ASF	Escota	ASF + Escota	Valeur	%
Paiements immédiats	163,1	75,0	238,1	188,5	84,6	273,1	(35,0)	-12,8 %
Abonnés	9,9	5,5	15,4	9,9	5,7	15,6	(0,2)	-1,3 %
Télépéage	1 763,4	440,2	2 203,6	1 681,9	436,1	2 118,0	85,6	4,0 %
Cartes bancaires	981,9	191,4	1 173,3	992,7	197,2	1 189,9	(16,6)	-1,4 %
Cartes accréditives	112,7	25,0	137,7	115,7	26,0	141,7	(4,0)	-2,8 %
Refacturations	1,6	0,3	1,9	1,2	0,1	1,3	0,6	46,2 %
Recettes de Péages	3 032,6	737,4	3 770,0	2 989,9	749,7	3 739,6	30,4	0,8 %

Les recettes de péage enregistrent une progression de 0,8 % ; elles se sont élevées à 3 770,0 millions d'euros en 2018 (3 739,6 millions d'euros en 2017).

Cette évolution est due à la combinaison des deux principaux facteurs suivants :

- effet trafic : - 1,0 % ;
- effet tarif et remises : + 1,8 %.

Produits des installations commerciales

Le chiffre d'affaires des installations commerciales de 59,9 millions d'euros en 2018 est en hausse de 0,7 % par rapport à l'année 2017 (59,5 millions d'euros).

Produits des locations de fibres et de pylônes et autres

Les produits de l'activité de location de fibres optiques et de pylônes sont de 14,8 millions d'euros en 2018 en baisse de 4,5 % par rapport à l'année 2017 (15,5 millions d'euros).

2.1.2. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'élève à 1 990,8 millions d'euros en 2018, en baisse de 2,8 % (57,6 millions d'euros) par rapport à l'année précédente 2017 (2 048,4 millions d'euros).

La progression du chiffre d'affaires (hors chiffre d'affaires travaux) a été de 0,8 %. La bonne gestion des charges opérationnelles (hors charges de construction) a permis une hausse limitée de celles-ci à 3,7 %.

On peut ainsi souligner les évolutions significatives des charges opérationnelles suivantes :

- une hausse de 5,0 % (35,6 millions d'euros) des " **dotations aux amortissements** " : 741,0 millions d'euros en 2018 (705,4 millions d'euros en 2017) qui résulte notamment de l'effet en année pleine des mises en service réalisées en 2017 (tunnel de la Borne Romaine, dédoublement de l'autoroute A9 au droit de Montpellier...) ainsi que des mises en service de l'année 2018 comme l'élargissement entre Biarritz et Biriadou sur l'A63 ;
- une hausse de 9,4 % (20,7 millions d'euros) des " **services extérieurs** " : 241,0 millions d'euros en 2018 (220,3 millions d'euros en 2017) ;
- une hausse de 10,7 millions d'euros des " **dotations nettes aux provisions** " : 20,0 millions d'euros de charge en 2018 (9,3 millions d'euros de charge en 2017) ;
- une hausse de 0,1 % (0,4 million d'euros) des " **charges de personnel** " : 304,2 millions d'euros en 2018 (303,8 millions d'euros en 2017) ;
- une baisse de 11,9 % (3,0 millions d'euros) des " **achats consommés** " : 22,3 millions d'euros en 2018 (25,3 millions d'euros en 2017) ;
- une baisse de 0,1 % (0,5 million d'euros) des " **impôts et taxes** " : 520,9 millions d'euros en 2018 (521,4 millions d'euros en 2017).

2.1.3. Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers

Le coût de l'endettement financier net, en baisse de 10,0 % (29,7 millions d'euros), s'élève à 266,1 millions d'euros en 2018 (295,8 millions d'euros en 2017) (voir note D.4. " Coût de l'endettement financier net " de l'annexe aux comptes consolidés 2018).

Les autres produits et charges financiers, en baisse de 0,5 million d'euros, font ressortir un produit net de 11,6 millions d'euros en 2018 (produit net de 12,1 millions d'euros en 2017) (voir note D.5. " Autres produits et charges financiers " de l'annexe aux comptes consolidés 2018).

2.1.4. Charge d'impôts

La charge d'impôt, correspondant à l'impôt sur les sociétés et aux impôts différés s'élève à 600,6 millions d'euros en 2018 (701,5 millions d'euros en 2017), en baisse de 14,4 %. Cette variation comprend l'impact négatif sur les sociétés de la contribution exceptionnelle de 2017 pour 110,1 millions d'euros ainsi que l'impact positif sur les impôts différés de l'abaissement progressif du taux d'impôt de droit commun sur les sociétés entre 2019 et 2022 (de 33,33 % à 25,00 %) pour 13,9 millions d'euros en 2017 et - 0,9 million d'euros en 2018.

2.1.5. Résultat net

Le résultat net part du Groupe s'élève à 1 134,1 millions d'euros en 2018, en hausse de 6,8 % (1 061,5 millions d'euros en 2017).

Le résultat net part du Groupe par action est de 4,910 euros par action en 2018 (4,596 euros par action en 2017).

La part des intérêts minoritaires s'élève à 1,6 million d'euros en 2018 comme en 2017.

2.2. Investissements

ASF et Escota ont réalisé 456,4 millions d'euros d'investissements au cours de l'année 2018 (537,7 millions d'euros en 2017), en baisse de 81,3 millions d'euros :

Type d'investissement (en millions d'euros)	Année 2018			Année 2017			Évolution 2018/2017
	ASF	Escota	ASF + Escota	ASF	Escota	ASF + Escota	%
Construction nouvelles sections ^(*)	6,9		6,9	3,7		3,7	86,5 %
Investissements complémentaires sur autoroutes en service ^(*)	324,0	77,5	401,5	408,2	82,2	490,4	- 18,1 %
Immobilisation d'exploitation ^(*)	30,2	17,8	48,0	28,5	15,1	43,6	10,1 %
Total	361,1	95,3	456,4	440,4	97,3	537,7	- 15,1 %

^(*) Y compris production immobilisée, intérêts intercalaires et subventions.

Ces investissements concernent principalement :

Élargissements et aménagements de capacité

Réseau ASF

A9 – Élargissement à 2x3 voies entre Le Boulou et Le Perthus (9 km)

Toutes les autorisations administratives préalables au lancement des travaux ont été obtenues.

Les travaux en grande masse, débutés à l'automne 2016, se poursuivent. Les travaux du sens Le Boulou/Espagne se sont achevés à la fin de la 2^{ème} phase. La 3^{ème} phase de travaux (élargissement dans le sens Espagne/Le Boulou et début des travaux au droit du terre-plein central) est engagée depuis le mois de septembre 2018.

A9 – Dédoublage de l'autoroute A9 au droit de Montpellier (24 km)

Le dédoublement proprement dit a été mis en circulation les 30 & 31 mai 2017 après 5 ans de travaux, avec 7 mois d'avance par rapport à l'échéance contractuelle du 31 décembre 2017.

Postérieurement au basculement du trafic sur les nouvelles chaussées, les travaux d'achèvement et de démantèlement des anciennes barrières de péage en pleine voie sur l'ancien tracé ont été conclus par les Décisions ministérielles de mises en service spécifiques à l'A709 et à l'échangeur de Lunel, obtenues le 29 mars 2018.

Des travaux complémentaires de parachèvement, engagés à l'automne 2018, se poursuivront jusqu'à l'été 2020.

Les travaux de requalification environnementale de l'ancienne autoroute A9 au droit de Montpellier ont été terminés à l'automne 2018.

A61 – Élargissement à 2x3 voies : 1^{ère} phase (35 km)

La mise en circulation à 2x3 voies de la section entre la bifurcation A61/A66 et les aires de service de Port Lauragais et de la section entre l'échangeur n° 25 de Lézignan et la bifurcation A61/A9 est fixée 60 mois après l'obtention de la déclaration d'utilité publique.

Les enquêtes publiques concernant ce projet se sont tenues du 16 avril au 24 mai 2018. L'arrêté de déclaration d'utilité publique et l'autorisation au titre de la loi sur l'eau ont été obtenus le 5 octobre 2018.

Suite aux diagnostics archéologiques menés, aucune prescription de fouille n'a été ordonnée sur la section Lézignan/A9. Sur la section, A66/Port Lauragais, ASF reste en attente d'une décision sur la nécessité de procéder à la réalisation de fouilles de sauvegarde.

Les acquisitions à l'amiable sont très engagées et ont déjà permis d'atteindre près de 90 % de la maîtrise foncière nécessaire.

Les travaux préliminaires (mise à niveau des dispositifs de retenue, clôtures, requalification de places poids-lourds sur les aires) engagés progressivement depuis 2016 sont achevés pour la 1^{ère} partie d'entre eux. Les travaux qui nécessitent une autorisation au titre de la loi sur l'eau sont en cours.

Les trois principaux marchés de travaux ont été notifiés dès l'obtention de la déclaration d'utilité publique. Les premiers travaux de déboisement ont ainsi pu être menés dès octobre 2018 et les travaux en grande masse sont prévus dès 2019.

A63 – Élargissement à 2x3 voies entre Saint-Geours-de-Maremne et Ondres (27 km)

La mise en circulation à 2x3 voies de la section de l'autoroute A63 entre Ondres et Saint-Geours-de-Maremne est fixée au plus tard 48 mois après l'obtention de la déclaration d'utilité publique.

Les acquisitions foncières et les fouilles de sauvegarde archéologiques sont achevées.

Les deux marchés principaux de travaux en grande masse, engagés depuis janvier 2017 progressent conformément à la planification. La 2^{ème} phase de travaux a débuté en septembre 2018 et ces derniers ont fortement progressé (80 % des passages supérieurs non élargissables ont été démolis puis reconstruits, les 20 % restant seront terminés au printemps 2019).

En parallèle, les travaux sur l'échangeur de Capbreton, débutés au printemps 2018, ont été finalisés et ouverts à la circulation le 24 juillet 2018. Les travaux de la nouvelle gare satellite de l'échangeur se poursuivent pour une mise en service au 1^{er} trimestre 2019.

L'avancement du projet est, à ce stade, conforme à l'objectif contractuel de mise à 2x3 voies de cette section avant le 25 février 2020.

Aménagement de la Bifurcation A9/A61

La bifurcation autoroutière A9/A61 située au sud de Narbonne relie les autoroutes A61 et A9, deux axes très fréquentés. La reconfiguration de cette bifurcation permettra de renforcer la sécurité et d'améliorer la fluidité des échanges entre ces deux autoroutes.

Le contrat de plan 2012-2016 prévoit que cet aménagement soit mis en service au plus tard 36 mois après l'obtention de la déclaration d'utilité publique, soit le 18 janvier 2019.

Les travaux principaux de cet aménagement sont achevés (la bretelle Montpellier/Toulouse a été mise en circulation partielle en avril 2018 puis totale en juillet). Une nouvelle couche de roulement a été mise en œuvre sur l'ensemble de la section à l'automne 2018 et l'inspection de sécurité par les services de l'État préalable à la mise en service officielle est prévue au 1^{er} semestre 2019.

Réseau Escota

A50 – Réaménagement du diffuseur d'Ollioules

Le projet de réaménagement total du diffuseur d'Ollioules situé sur l'A50 entre le diffuseur de Bandol et le diffuseur de Six-Fours permettra notamment d'améliorer la desserte des communes d'Ollioules et de Sanary-sur-Mer en provenance de Bandol et de Toulon.

Les travaux des giratoires sont en cours et s'achèveront début 2019. Les travaux principaux ont été notifiés fin novembre 2018 et le démarrage des travaux est prévu fin janvier 2019.

A52 – Élargissement à 2x3 voies entre Pas de Trets et Pont de l'Étoile (7,8 km)

Les travaux d'élargissement à 2x3 voies de la section Pas de Trets/Pont de l'Étoile se poursuivent conformément aux prévisions.

La fin du chantier est prévue en septembre 2019.

A57 – Élargissement à 2x3 voies entre Benoît Malon et Pierre Ronde (6,75 km)

La section de l'autoroute A57 entre Benoît Malon et Pierre Ronde a été intégrée au contrat de concession par décret du 21 août 2015.

Ce même décret prévoit que cette section fera l'objet d'un élargissement à 2x3 voies.

La mise au point du projet menée en liaison étroite avec les collectivités locales et les services de l'État a permis le lancement en début 2018 de l'enquête préalable à l'utilité publique. La déclaration d'utilité publique a été obtenue le 27 novembre 2018.

Plan d'investissement autoroutier (réseaux ASF et Escota)

Le Plan d'investissement autoroutier, annoncé par le Président de la République en juillet 2016, a été validé par le décret du 6 novembre 2018. Il prévoit notamment, la réalisation de 12 diffuseurs complets ou partiels, et d'un programme de parkings de covoiturage. Ces projets feront l'objet de conventions particulières entre ASF ou Escota et les collectivités territoriales concernées.

2.3. Financements

Au cours de l'année 2018, ASF a mis en place les financements suivants :

- le 22 janvier 2018, une émission obligataire dans le cadre de son programme EMTN (Euro Medium Term Note) de 1 milliard d'euros à échéance janvier 2030 assortie d'un coupon de 1,375 % ;
- le 27 juin 2018, une émission obligataire dans le cadre de son programme EMTN (Euro Medium Term Note) de 700 millions d'euros à échéance juin 2028 assortie d'un coupon de 1,375 % ;

Par ailleurs, l'emprunt Castor obligataire a été renouvelé en mars 2018 pour 18,4 millions d'euros et de nouvelles émissions ont été effectuées en avril, mai, octobre et novembre 2018 pour 2,2 millions d'euros.

Parallèlement, les principaux remboursements de dettes intervenus au cours de l'année 2018 concernent :

- deux emprunts souscrits auprès de la CNA pour un montant cumulé de 750,0 millions d'euros en mars ;
- des emprunts BEI pour 51,1 millions d'euros ;
- l'emprunt Castor obligataire pour 18,6 millions d'euros ;
- le remboursement d'un emprunt obligataire pour 500,0 millions d'euros en septembre ;
- le remboursement de la ligne de crédit externe pour 100,0 millions d'euros ;
- le remboursement de la ligne de crédit avec VINCI pour 400,0 millions d'euros.

2.4. Bilan

Le total des actifs non courants inscrits au bilan au 31 décembre 2018 est de 12 129,0 millions d'euros en valeur nette soit une diminution de 367,2 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2017 (12 496,2 millions d'euros).

Cette diminution est notamment liée à la variation nette négative des instruments dérivés actifs non courants de 78,4 millions d'euros, des autres actifs financiers non courants de 0,8 million d'euros et des investissements corporels et incorporels de 288,6 millions d'euros. En effet, la progression des amortissements (741,0 millions d'euros) a été supérieure à celle de la valeur brute des immobilisations de construction et d'exploitation acquises (456,4 millions d'euros) sur l'année 2018.

Le total de l'actif courant, soit 1 013,4 millions d'euros au 31 décembre 2018, est en augmentation de 288,1 millions d'euros (725,3 millions d'euros au 31 décembre 2017) du fait principalement de la hausse des disponibilités et équivalents de trésorerie de 294,0 millions d'euros, des actifs d'impôt exigible de 28,8 millions d'euros, des instruments dérivés actifs courants de 14,8 millions d'euros et des stocks et travaux en cours de 0,6 million d'euros d'une part.

Cette hausse est partiellement compensée par la baisse des clients et autres débiteurs de 42,2 millions d'euros et des autres actifs courants d'exploitation et hors exploitation de 7,9 millions d'euros, d'autre part.

Les capitaux propres augmentent de 129,7 millions d'euros et s'élèvent au 31 décembre 2018 à 984,8 millions d'euros (855,1 millions d'euros au 31 décembre 2017). Cette évolution résulte notamment du résultat positif de l'année 2018 (y compris la part des minoritaires) de 1 135,7 millions d'euros, des variations des opérations enregistrées directement en capitaux propres de 31,2 millions d'euros, diminué par la distribution du solde des dividendes de l'exercice 2017 de 648,3 millions d'euros (y compris la part des minoritaires), d'un acompte sur dividendes de 385,8 millions d'euros et par les paiements en actions de 3,1 millions d'euros.

Le total des passifs non courants au 31 décembre 2018 s'élève à 9 505,0 millions d'euros (9 501,0 millions d'euros au 31 décembre 2017), soit une hausse de 4,0 millions d'euros due pour l'essentiel à l'augmentation nette des emprunts obligataires et des autres emprunts et dettes financières de 36,9 millions d'euros, des impôts différés passifs de 11,5 millions d'euros, des provisions pour avantages du personnel de 5,4 millions d'euros et des autres passifs non courants de 3,3 millions d'euros partiellement atténués par la diminution des instruments dérivés passifs non courants de 53,1 millions d'euros.

Le total des passifs courants s'établit à 2 652,6 millions d'euros au 31 décembre 2018 en diminution de 212,8 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2017 (2 865,4 millions d'euros). Cette diminution est due principalement aux dettes financières courantes pour 178,8 millions d'euros, aux autres passifs courants d'exploitation et hors exploitation pour 49,4 millions d'euros, aux passifs d'impôt exigible pour 11,5 millions d'euros, aux instruments dérivés passifs courants pour 7,5 millions d'euros et aux fournisseurs pour 6,7 millions d'euros.

Cette baisse est partiellement compensée par l'augmentation des provisions courantes de 41,1 millions d'euros.

Après prise en compte de ces différents éléments, **l'endettement financier net du Groupe** s'élève à 9 930,8 millions d'euros au 31 décembre 2018 (10 363,7 millions d'euros au 31 décembre 2017), en diminution de 432,9 millions d'euros.

2.5. Flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie du Groupe fait apparaître **une trésorerie nette de clôture** de 354,4 millions d'euros, en augmentation de 294,0 millions d'euros par rapport à la trésorerie d'ouverture (60,4 millions d'euros).

Cette variation s'analyse de la façon suivante :

- **la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôts** (CAFICE) ressort à 2 757,6 millions d'euros en 2018, en hausse de 0,3 % par rapport à 2017 (2 748,8 millions d'euros). Le taux de CAFICE/Chiffre d'affaires passe de 72,1 % en 2017 à 71,7 % en 2018 ;
- **les flux de trésorerie générés par l'activité**, après variations du besoin en fonds de roulement et des provisions courantes, impôts et intérêts financiers payés, s'élèvent à 1 903,6 millions d'euros en 2018 en hausse de 10,0 % par rapport à ceux de l'année 2017 (1 729,8 millions d'euros) ;
- **les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements (négatifs)** représentent 457,6 millions d'euros en 2018, en baisse de 18,4 % par rapport à ceux de l'année 2017 (560,9 millions d'euros) ;
- **les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement** sont négatifs de 1 152,0 millions d'euros en 2018 à comparer à des flux négatifs de 1 206,5 millions d'euros en 2017. Ils intègrent, les dividendes payés aux actionnaires d'ASF (1 032,5 millions d'euros), les encaissements d'emprunts long terme pour un montant de 1 720,6 millions d'euros, les remboursements d'emprunts à long terme et des lignes de crédit octroyées pour un total de 1 819,7 millions d'euros et la variation négative des actifs de gestion de trésorerie et autres de 18,8 millions d'euros.

3. Principales transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées sont détaillées dans la note K.24. "Transactions avec les parties liées" de l'annexe aux comptes consolidés 2018.

4. Facteurs de risques

Les principaux risques liés à l'exploitation auxquels le groupe ASF pourrait être confronté tiennent en particulier au trafic et à l'acceptabilité du péage et des tarifs par les usagers, la quasi-totalité des revenus étant constituée par les recettes de péage. Le trafic peut également être affecté par le niveau de prix des carburants.

Les principaux risques financiers sont détaillés dans la note I.20. "Informations relatives à la gestion des risques financiers" de l'annexe aux comptes consolidés 2018.

5. Comptes sociaux

5.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires d'ASF (hors chiffre d'affaires construction) s'établit en 2018 à 3 095,1 millions d'euros, soit une progression de 1,4 % par rapport à l'année précédente 2017 (3 052,9 millions d'euros).

5.2. Résultat net

Le résultat net d'ASF de l'année 2018 s'établit à 1 126,0 millions d'euros, en hausse de 30,9 % par rapport à l'année précédente (860,3 millions d'euros en 2017).

Il intègre notamment les dividendes reçus de sa filiale Escota pour 220,6 millions d'euros en 2018 (44,9 millions d'euros en 2017).

Comptes consolidés au 31 décembre 2018

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	12
Compte de résultat consolidé de la période	12
État du résultat global consolidé de la période	13
Bilan consolidé actif	14
Bilan consolidé passif	15
Tableau des flux de trésorerie consolidés	16
Variation des capitaux propres consolidés	17
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS	18
A. Principes comptables, méthodes d'évaluation et changements de méthodes	19
B. Évolution du périmètre de consolidation	23
C. Indicateurs financiers	23
D. Principales composantes du compte de résultat	24
E. Contrats de concession	29
F. Autres composantes du bilan et engagements liés à l'activité	31
G. Données relatives aux participations du Groupe	37
H. Capitaux propres	38
I. Financement et gestion des risques financiers	40
J. Avantages du personnel et paiements en actions	52
K. Autres notes	56
L. Note sur les litiges	57
M. Événements postérieurs à la clôture	58
N. Autres règles et méthodes de consolidation	58

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Compte de résultat consolidé de la période

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2018	Exercice 2017
Chiffre d'affaires⁽¹⁾	C.2.	3 844,7	3 814,6
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires		389,7	476,3
Chiffre d'affaires total		4 234,4	4 290,9
Produits des activités annexes		47,0	41,6
Charges opérationnelles	D.3.	(2 257,7)	(2 276,8)
Résultat opérationnel sur activité	D.3.	2 023,7	2 055,7
Paiements en actions (IFRS 2)	D.3.	(9,0)	(10,0)
Résultats des sociétés mises en équivalence		0,6	2,8
Autres éléments opérationnels courants		(24,5)	(0,2)
Résultat opérationnel courant	D.3.	1 990,8	2 048,4
Résultat opérationnel	D.3.	1 990,8	2 048,4
Coût de l'endettement financier brut		(266,2)	(295,8)
Produits financiers des placements de trésorerie		0,1	
Coût de l'endettement financier net	D.4.	(266,1)	(295,8)
Autres produits et charges financiers	D.5.	11,6	12,1
Impôts sur les bénéfices	D.6.	(600,6)	(701,5)
dont effets fiscaux non courants ⁽²⁾		(0,9)	(96,2)
Résultat net		1 135,7	1 063,1
Résultat net – part des intérêts minoritaires		1,6	1,6
Résultat net – part du Groupe⁽²⁾		1 134,1	1 061,5
Résultat net par action – part du Groupe⁽²⁾	D.7.		
Résultat net par action (en euros) ⁽²⁾		4,910	4,596
Résultat net dilué par action (en euros) ⁽²⁾		4,910	4,596
Résultat net – part du Groupe, hors effets fiscaux non courants⁽²⁾		1 135,0	1 157,7
Résultat net dilué par action hors effets fiscaux non courants (en euros) ⁽²⁾		4,914	5,012

⁽¹⁾ Hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires.

⁽²⁾ L'impact net des impôts à caractère non courant sur le résultat net part du Groupe s'analyse de la façon suivante :

- en 2018 une charge de -0,9 million d'euros résultant des mesures fiscales adoptées en France par la loi de finances 2018 concernant l'abaissement progressif du taux de l'impôt sur les sociétés en France de 33,33 % à 25,00 % à compter de 2022 conduisant à une réévaluation des impôts différés du Groupe (en 2017, l'impact a été un produit de 13,9 millions d'euros).
- en 2017, ce résultat tenait compte de la contribution exceptionnelle de 30 % d'impôt sur les sociétés et de l'invalidation de la contribution de 3 % sur les dividendes pour un montant de 110,1 millions d'euros (loi de finances rectificative de 2017).

État du résultat global consolidé de la période

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2018			Exercice 2017		
		Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total
Résultat net		1 134,1	1,6	1 135,7	1 061,5	1,6	1 063,1
Variations de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie et d'investissement net		46,7		46,7	63,0		63,0
dont:							
Autres actifs financiers non courants				0,0	(1,5)		(1,5)
Couvertures de flux de trésorerie ⁽¹⁾		46,7		46,7	64,5		64,5
Coûts de couverture		3,7		3,7			0,0
Impôt ⁽²⁾		(17,6)		(17,6)	(22,6)		(22,6)
Autres éléments du résultat global pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net	H.16.2.	32,8		32,8	40,4		40,4
Instruments de capitaux propres		(0,8)		(0,8)			
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite		(1,4)		(1,4)	1,7		1,7
Impôt		0,6		0,6	(1,3)		(1,3)
Autres éléments du résultat global ne pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net	H.16.2.	(1,6)		(1,6)	0,4		0,4
Total autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres	H.16.2.	31,2	0,0	31,2	40,8	0,0	40,8
Résultat global		1 165,3	1,6	1 166,9	1 102,3	1,6	1 103,9

⁽¹⁾ Les variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie (couverture de taux) sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace de la couverture. Les gains et pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

⁽²⁾ Effets d'impôts liés aux variations de juste valeur des instruments financiers de couverture de flux de trésorerie (part efficace) et des coûts de couverture.

Bilan consolidé actif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	E.8.	11 208,8	11 434,1
Autres immobilisations incorporelles		35,2	32,5
Immobilisations corporelles	F.9.	487,5	553,5
Participations dans les sociétés mises en équivalence	G.14.	14,2	13,6
Autres actifs financiers non courants	G.15.	16,0	16,8
Instruments dérivés actifs non courants	I.18.	367,3	445,7
Total actifs non courants		12 129,0	12 496,2
Actifs courants			
Stocks et travaux en cours	F11.1.	4,7	4,1
Clients et autres débiteurs	F11.1.	301,1	343,3
Autres actifs courants d'exploitation	F11.1.	163,9	152,5
Autres actifs courants hors exploitation		31,1	50,4
Actifs d'impôt exigible		29,0	0,2
Instruments dérivés actifs courants	I.18.	129,2	114,4
Disponibilités et équivalents de trésorerie	I.18.	354,4	60,4
Total actifs courants		1 013,4	725,3
Total actifs		13 142,4	13 221,5

Bilan consolidé passif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Capitaux propres			
Capital social		29,3	29,3
Réserves consolidées		(119,8)	(145,7)
Résultat net – part du Groupe		1 134,1	1 061,5
Opérations enregistrées directement en capitaux propres	H.16.2.	(61,7)	(92,9)
Capitaux propres – part du Groupe		981,9	852,2
Intérêts minoritaires	H.16.3.	2,9	2,9
Total capitaux propres		984,8	855,1
Passifs non courants			
Provisions non courantes	F.12.	0,5	0,5
Provisions pour avantages du personnel	J.22.	104,2	98,8
Emprunts obligataires	I.18.	8 613,0	8 136,3
Autres emprunts et dettes financières	I.18.	612,1	1 051,9
Instruments dérivés passifs non courants	I.18.	70,9	124,0
Autres passifs non courants		30,7	27,4
Impôts différés passifs		73,6	62,1
Total passifs non courants		9 505,0	9 501,0
Passifs courants			
Provisions courantes	F.11.2.	451,0	409,9
Fournisseurs	F.11.1.	107,3	114,0
Autres passifs courants d'exploitation	F.11.1.	412,8	427,5
Autres passifs courants hors exploitation		189,1	223,8
Passifs d'impôt exigible		6,7	18,2
Instruments dérivés passifs courants	I.18.	8,2	15,7
Dettes financières courantes	I.18.	1 477,5	1 656,3
Total passifs courants		2 652,6	2 865,4
Total passifs et capitaux propres		13 142,4	13 221,5

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2018	Exercice 2017
Résultat net consolidé de la période (y compris intérêts minoritaires)		1 135,7	1 063,1
Dotations nettes aux amortissements		741,0	705,4
Dotations (reprises) aux provisions		31,3	1,8
Paievements en actions (IFRS 2) et autres retraitements		(5,5)	5,5
Résultat sur cessions		1,2	(2,6)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence et dividendes des sociétés non consolidées		(1,0)	(3,1)
Coûts d'emprunt immobilisés	D.5.	(11,8)	(18,6)
Coût de l'endettement financier net comptabilisé	D.4.	266,1	295,8
Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées		600,6	701,5
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts		2 757,6	2 748,8
Variations du BFR liées à l'activité et des provisions courantes	F111	24,5	34,4
Impôts payés (*)		(641,8)	(789,7)
Intérêts financiers nets payés		(236,7)	(263,7)
Flux de trésorerie liés à l'activité	I	1 903,6	1 729,8
Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles		(16,9)	(13,6)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		0,7	
Investissements opérationnels (nets de cessions)		(16,1)	(13,6)
Cash flow opérationnel		1 887,5	1 716,2
Investissements en immobilisations du domaine concédé (net de subventions reçues)		(464,8)	(535,0)
Cession d'immobilisations du domaine concédé		21,5	(3,5)
Investissements de développement des concessions		(443,3)	(538,5)
Cash flow libre (après investissements)		1 444,2	1 177,7
Acquisition de titres de participation (consolidés et non consolidés)			(10,8)
Investissements financiers nets		0,0	(10,8)
Autres		1,9	2,0
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	II	(457,6)	(560,9)
Dividendes payés			
- aux actionnaires d'ASF	H.16.	(1 032,5)	(369,6)
- aux minoritaires des sociétés intégrées		(1,6)	(0,3)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts long terme	I.18.1.	1 720,6	1 500,0
Remboursements d'emprunts long terme	I.18.1.	(1 819,7)	(2 247,4)
Variation des actifs financiers de gestion de trésorerie et autres		(18,8)	(89,2)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	III	(1 152,0)	(1 206,5)
Autres variations	IV		
Variation de la trésorerie nette	I + II + III + IV	294,0	(37,6)
Trésorerie nette à l'ouverture		60,4	98,0
Trésorerie nette à la clôture		354,4	60,4
Variation des actifs financiers de gestion de trésorerie et autres		18,8	89,2
(Émission) remboursement des emprunts		99,1	747,4
Autres variations		21,0	32,4
Variation de l'endettement financier net		432,9	831,4
Endettement financier net en début de période	I.18.	(10 363,7)	(11 195,1)
Endettement financier net en fin de période	I.18.	(9 930,8)	(10 363,7)

(*) Incluant au 31 décembre 2017, les effets fiscaux non courants : décaissement net de 102,0 millions d'euros.

Variation des capitaux propres consolidés

Capitaux propres – part du Groupe								
(en millions d'euros)	Capital social	Réserves consolidées	Résultat net	Réserves de conversion	Opérations enregistrées directement en capitaux propres	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres au 01/01/2017	29,3	(920,1)	1 141,8	0,0	(133,7)	117,2	1,6	118,8
Résultat net de la période			1 061,5			1 061,5	1,6	1 063,1
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés contrôlées					40,8	40,8		40,8
Résultat global de la période			1 061,5		40,8	1 102,3	1,6	1 103,9
Affectation du résultat et dividendes distribués		772,2	(1 141,8)			(369,6)	(0,3)	(369,9)
Paievements en actions (IFRS 2)		2,3				2,3		2,3
Capitaux propres au 31/12/2017	29,3	(145,7)	1 061,5	0,0	(92,9)	852,2	2,9	855,1
Résultat net de la période			1 134,1			1 134,1	1,6	1 135,7
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés contrôlées					31,2	31,2		31,2
Résultat global de la période			1 134,1		31,2	1 165,3	1,6	1 166,9
Affectation du résultat et dividendes distribués		29,0	(1 061,5)			(1 032,5)	(1,6)	(1 034,1)
Paievements en actions (IFRS 2)		(3,1)				(3,1)		(3,1)
Capitaux propres au 31/12/2018	29,3	(119,8)	1 134,1	0,0	(61,7)	981,9	2,9	984,8

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

A.	Principes comptables, méthodes d'évaluation et changements de méthodes	19	G.	Données relatives aux participations du Groupe	37
A.1.	Base de préparation des comptes	19	G.14.	Participations dans les sociétés mises en équivalence: entreprises associées	37
A.2.	Méthodes de consolidation	20	G.15.	Autres actifs financiers non courants	38
A.3.	Recours aux estimations	20	H.	Capitaux propres	38
A.4.	Changement de méthodes comptables	21	H.16.	Informations relatives aux capitaux propres	38
B.	Évolution du périmètre de consolidation	23	H.17.	Dividendes	40
C.	Indicateurs financiers	23	I.	Financement et gestion des risques financiers	40
C.1.	Information sectorielle	23	I.18.	Données relatives à l'endettement financier net	40
C.2.	Chiffre d'affaires	23	I.19.	Informations relatives à la trésorerie nette gérée et aux ressources disponibles	44
D.	Principales composantes du compte de résultat	24	I.20.	Informations relatives à la gestion des risques financiers	45
D.3.	Résultat opérationnel	24	I.21.	Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable	50
D.4.	Coût de l'endettement financier net	26	J.	Avantages du personnel et paiements en actions	52
D.5.	Autres produits et charges financiers	26	J.22.	Provisions pour avantages du personnel	52
D.6.	Impôts sur les bénéfices	27	J.23.	Paiements en actions	55
D.7.	Résultat par action	28	K.	Autres notes	56
E.	Contrats de concession	29	K.24.	Transactions avec les parties liées	56
E.8.	Immobilisations incorporelles du domaine concédé	30	K.25.	Honoraires des Commissaires aux comptes	57
F.	Autres composantes du bilan et engagements liés à l'activité	31	L.	Note sur les litiges	57
F.9.	Immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles	31	M.	Événements postérieurs à la clôture	58
F.10.	Actifs financiers évalués au coût amorti	33	M.26.	Affectation du résultat 2018	58
F.11.	Besoin en fonds de roulement et provisions courantes	33	M.27.	Autres événements postérieurs à la clôture	58
F.12.	Provisions non courantes	35	N.	Autres règles et méthodes de consolidation	58
F.13.	Autres obligations contractuelles à caractère opérationnel	36			

A. Principes comptables, méthodes d'évaluation et changements de méthodes

A.1. Base de préparation des comptes

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes consolidés du groupe ASF au 31 décembre 2018 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2018.

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2018 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2017, à l'exception des normes et/ou amendements de normes décrits ci-après, adoptés par l'Union européenne, applicables à partir du 1^{er} janvier 2018.

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en millions d'euros, avec une décimale. Les arrondis à la centaine de milliers d'euros la plus proche peuvent, dans certains cas de figure, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 1^{er} février 2019 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 22 mars 2019.

A.1.1. Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2018

Les impacts de l'application à compter du 1^{er} janvier 2018 des normes IFRS 15 "Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients" et IFRS 9 "Instruments financiers" sont décrits en note A.4.

Les autres normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 2018 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés du groupe ASF au 31 décembre 2018. Elles concernent principalement :

- Amendements à IFRS 2 "Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions";
- IFRIC 22 "Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée";
- Améliorations annuelles, cycle 2014-2016.

A.1.2. Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2018

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2018 :

- IFRS 16 "Contrats de location";
- IFRIC 23 "Incertitudes relatives à l'impôt sur le résultat";
- Amendements à IAS 19 "Modification, réduction ou liquidation d'un régime";
- Amendements à IFRS 9 "Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative";
- Amendements à IAS 28 "Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises";
- Améliorations annuelles, cycle 2015-2017.

L'étude des impacts et des conséquences pratiques de l'application de ces normes, amendements de normes et interprétations est en cours.

IFRS 16 - "Contrats de location" modifie le mode de comptabilisation des contrats de location par les preneurs. Elle remplacera la norme et les interprétations IAS 17, IFRIC 4, SIC 15 et SIC 27. IFRS 16, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019, impose un mode de comptabilisation unique des contrats par les preneurs impactant le bilan d'une façon similaire aux contrats de location financement actuels.

Compte tenu de la durée moyenne relativement courte des contrats de location de biens mobiliers (principalement matériel roulant), l'estimation à date de l'effet des retraitements de la nouvelle norme sur les états financiers du Groupe pourrait ne pas être représentative de l'impact qui sera à constater lors de la première application d'IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019.

Du fait des spécificités de certains contrats de location (notamment en termes de modalités de renouvellement) les durées retenues pour l'évaluation des contrats sous IFRS 16 pourraient, dans certains cas, être différentes de celles retenues pour l'évaluation des engagements hors bilan où seule la durée d'engagement ferme est prise en compte. Les engagements mentionnés en note F.13. "Autres Obligations contractuelles à caractère opérationnel" pourraient être différents des passifs qui seront à comptabiliser dans le cadre de l'application d'IFRS 16. Les travaux de mise en œuvre sont en cours de finalisation.

Le Groupe utilisera la méthode de transition rétrospective en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale de la norme à la date de première application.

IFRIC 23 - "Incertitudes relatives à l'impôt sur le résultat" vient compléter les dispositions d'IAS 12, Impôts sur le résultat en précisant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des incertitudes relatives aux impôts sur le résultat. Cette interprétation est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Le Groupe n'attend pas d'impacts significatifs au niveau des capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2019 suite à la mise en œuvre de cette interprétation.

Amendements à IAS 19 – “Modification, réduction ou liquidation d’un régime” d’application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2019, sous réserve de leur approbation par l’Union européenne, ces nouveaux amendements à IAS 19 précisent qu’en cas de modification, réduction ou liquidation de régime à prestations définies survenue au cours de l’exercice, le coût des services rendus et les intérêts nets doivent être réévalués pour la période qui suit sur la base des mêmes hypothèses utilisées pour la réévaluation du passif (actif) net. Les exigences relatives au plafonnement de l’actif lors de cette réévaluation ont été clarifiées.

Les analyses menées confirment la concordance des clarifications apportées par ces nouveaux amendements à IAS 19 aux méthodes et hypothèses actuellement en vigueur au sein du Groupe pour l’évaluation de ces régimes de retraite.

A.2. Méthodes de consolidation

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 10, les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en assemblée générale, au Conseil d’administration ou au sein de l’organe de direction équivalent, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont généralement réputées contrôlées et consolidées selon la méthode de l’intégration globale. Pour la détermination du contrôle, le groupe ASF réalise une analyse approfondie de la gouvernance établie et des droits détenus par les autres actionnaires. Lorsque nécessaire, une analyse des instruments détenus par le Groupe ou par des tiers (droits de vote potentiels, instruments dilutifs, instruments convertibles...) qui, en cas d’exercice, pourraient modifier le type d’influence exercée par chacune des parties, est également effectuée.

Une analyse est menée en cas d’occurrence d’événement spécifique susceptible d’avoir un impact sur le niveau de contrôle exercé par le Groupe (modification de la répartition du capital d’une entité, de sa gouvernance, exercice d’un instrument financier dilutif..).

Selon les dispositions de la norme IFRS 11, les partenariats du Groupe sont classés en deux catégories (coentreprises et activités conjointes) selon la nature des droits et obligations détenus par chacune des parties. Cette classification est généralement établie par la forme légale du véhicule juridique employé pour porter le projet.

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Elles sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence conformément aux dispositions de la norme IAS 28. L’influence notable est présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure ou égale à 20%. Elle peut néanmoins être avérée dans des cas de pourcentages de détention inférieurs, notamment lorsque le Groupe est représenté au Conseil d’administration ou dans tout organe de gouvernance équivalent, participant ainsi à l’élaboration des politiques opérationnelles et financières de l’entité ainsi qu’à ses orientations stratégiques.

Le périmètre de consolidation du Groupe n’inclut pas de filiales comprenant des intérêts minoritaires, ni d’entreprises associées individuellement significatives. Cette appréciation est fondée sur l’incidence de ces intérêts sur la performance financière, le bilan consolidé et les flux de trésorerie du Groupe. Le groupe ASF ne détient pas non plus d’intérêt dans des entités structurées telles que définies par la norme IFRS 12.

A.3. Recours aux estimations

L’établissement des états financiers selon le référentiel IFRS nécessite d’effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d’une hypothèse de continuité d’exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les comptes consolidés de l’exercice ont été établis par référence à l’environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-après.

A.3.1. Évaluations retenues pour les tests de perte de valeur

Les hypothèses et les estimations faites pour déterminer la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l’évaluation des flux de trésorerie et les taux d’actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un impact significatif sur le montant de la valeur recouvrable.

A.3.2. Évaluation des provisions

Les paramètres susceptibles de faire évoluer de façon matérielle le montant des provisions sont :

- les prévisions de dépenses pluriannuelles de gros entretien servant de base aux provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés. Ces prévisions sont estimées en tenant compte des clauses d’indexation des contrats de travaux (principalement les indices TP01 et TP09);
- les taux d’actualisation retenus.

A.3.3. Évaluation de la juste valeur

Le Groupe a principalement recours à la juste valeur pour l'évaluation, sur une base récurrente au bilan, des instruments dérivés, de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des titres de participation non consolidés, des actifs financiers de gestion de trésorerie et des actifs et passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises. Les justes valeurs des autres instruments financiers (notamment instruments de dette et actifs évalués au coût amorti notamment; tels que définis en note A.4.2. "Norme IFRS 9 Instruments financiers") sont communiquées en note I.21. "Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable".

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale. Elle est constatée sur le marché principal de l'actif ou du passif (ou le plus avantageux en cas d'absence de marché principal), c'est-à-dire celui qui offre le plus grand volume et le meilleur niveau d'activité. La juste valeur des instruments financiers dérivés intègre une évaluation du "risque de contrepartie" pour les instruments dérivés actifs et du "risque de crédit propre" pour les instruments dérivés passifs.

Pour déterminer ces justes valeurs, le Groupe utilise les méthodes d'évaluation suivantes :

- approches de marché, fondées sur des prix ou transactions de marché observables;
- approches par le revenu, qui convertissent la somme de flux de trésorerie futurs en un montant unique actualisé;
- approches par les coûts, qui prennent en considération l'obsolescence physique, technologique et économique de l'actif évalué.

Les justes valeurs sont hiérarchisées selon trois niveaux :

- niveau 1 : prix cotés sur un marché actif. Les valeurs mobilières de placement, certains titres de participation non consolidés et les emprunts obligataires cotés sont valorisés ainsi;
- niveau 2 : modèle interne avec des paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne : ces techniques font appel aux méthodes de calcul mathématique usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux...). Le calcul de la juste valeur de la plupart des instruments financiers dérivés (*swaps, caps, floors...*) négociés de gré à gré est opéré sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers. Les valorisations d'instruments dérivés calculées en interne font l'objet à chaque trimestre de contrôles de cohérence avec celles transmises par les contreparties;
- niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables : ce modèle s'applique notamment aux relations clients et aux contrats acquis lors de regroupements d'entreprises ainsi qu'aux titres de participation non cotés, lesquels sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction, en l'absence de marché actif.

A.3.4. Évaluation des engagements de retraite

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisations et à prestations définies. Les engagements liés à ces derniers régimes sont calculés selon la méthode actuarielle des *unités de crédit projetées* reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, les augmentations futures de salaires, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé. Ces engagements sont donc susceptibles d'évoluer en cas de changement d'hypothèses, la plupart étant mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note J.22. "Provisions pour avantages du personnel". Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles.

A.3.5. Valorisation des paiements en actions

Le Groupe comptabilise une charge de paiements en actions relative à l'attribution à ses salariés ou certains de ses salariés d'offres de souscription d'actions, de plans d'attribution d'actions de performance et de plans d'épargne du groupe VINCI. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

A.4. Changement de méthodes comptables**A.4.1. Norme IFRS 15 " Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients "**

Le Groupe a adopté la norme IFRS 15 au 1^{er} janvier 2018, date d'entrée en vigueur au sein de l'Union européenne. Au regard des impacts peu significatifs identifiés, la norme IFRS 15 a été appliquée de façon rétrospective aux contrats en cours, selon la méthode de transition dite " rétrospective simplifiée ". Les données de l'exercice 2017, présentées à titre comparatif, n'ont pas été ajustées et continuent à être présentées conformément à l'ancien référentiel comptable (IAS 11 " contrats de construction " et IAS 18 " produits des activités ordinaires ").

Au 1^{er} janvier 2018, la première application de la norme n'a pas conduit le Groupe à modifier le montant de ses capitaux propres d'ouverture.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le Groupe applique les dispositions d'IFRS 15 pour l'évaluation et la comptabilisation du chiffre d'affaires consolidé. Les nouveaux principes comptables sont décrits en note C.2. " Chiffre d'affaires " et E. " Contrats de concession ".

A.4.2. Norme IFRS 9 " Instruments financiers "

Le Groupe applique à compter du 1^{er} janvier 2018 les dispositions de la norme IFRS 9 " Instruments financiers ".

IFRS 9 " Instruments financiers ", expose les dispositions à suivre pour la comptabilisation et l'évaluation des actifs, passifs financiers et de certains contrats d'achat ou vente d'éléments non financiers. Cette norme remplace IAS 39 " Instruments financiers : comptabilisation et évaluation " qui a été appliquée jusqu'au 31 décembre 2017.

Phase I – Classement et évaluation des actifs financiers

Les dispositions d'IFRS 9 quant à la classification et l'évaluation des actifs financiers sont basées sur le modèle de gestion de l'entreprise et des caractéristiques contractuelles des actifs financiers.

Lors de la mise en œuvre de cette norme, le Groupe a procédé à la revue des caractéristiques, notamment de rémunération, de ses actifs financiers. Du fait de la pratique du Groupe dans la gestion de ses actifs financiers et le Groupe ne détenant pas d'instruments financiers complexes, il a été conclu que l'ensemble des actifs financiers du Groupe respectait le critère *Solely Payment of Principal and Interests* (SPPI) tel que défini par IFRS 9. Les actifs financiers comptabilisés au coût amorti selon IAS 39 n'ont donc pas connu de changement de méthode comptable lors de la première application d'IFRS 9.

Le Groupe a également procédé à une revue de son portefeuille d'instruments de capitaux propres, constitué principalement de titres de participation non consolidés afin de déterminer la méthode d'évaluation de chaque titre (soit à la juste valeur par résultat, soit à la juste valeur par capitaux propres). Les titres présents en portefeuille au 1^{er} janvier 2018 ont tous été évalués à la juste valeur par capitaux propres.

Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de Bourse à la date de clôture. Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable à chaque clôture, ils sont maintenus au bilan à leur juste valeur initiale, dont la meilleure estimation est leur coût d'acquisition majoré des frais de transaction, ajusté d'éventuels gains ou pertes de valeur notamment déterminés par une analyse de la variation de la quote-part des capitaux propres détenus.

À chaque acquisition de titres de capitaux propres, une analyse similaire sera conduite afin de déterminer l'intention de gestion du Groupe, caractérisant alors le mode de comptabilisation des variations de juste valeur.

Les prêts et créances sont dorénavant classés en "Actifs financiers au coût amorti" et les actifs disponibles à la vente sont classés en "Instruments de capitaux propres" et demeurent présentés au bilan en "Autres actifs financiers" (voir détails en note 1.21. "Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable").

Phase II – Modèle de dépréciation des actifs financiers

La norme a également fait évoluer les modalités de dépréciation des actifs financiers du Groupe puisque IFRS 9 impose un modèle désormais basé sur les pertes attendues. Une analyse des portefeuilles de créances commerciales et financières, ainsi que des prêts octroyés, notamment à des sociétés mises en équivalence, a été menée.

Le Groupe a opté pour la méthode simplifiée pour mesurer les dépréciations relatives à ses créances commerciales. L'étude de l'historique de pertes constatées sur ces créances n'a fait ressortir de risque de pertes significatif.

Le risque de crédit lié aux créances financières et aux prêts a été mesuré selon les dispositions du modèle complet d'IFRS 9. Aucune hausse significative du risque de crédit n'a été identifiée.

Afin d'estimer le risque de non-recouvrement des actifs financiers du Groupe, une analyse des pertes constatées sur l'exercice sera conduite annuellement afin d'ajuster éventuellement les taux de dépréciation.

Phase III – Comptabilité de couverture

Les dispositions relatives à la comptabilité de couverture vont permettre au Groupe de mettre en concordance la comptabilité et sa politique de gestion des risques.

Les dispositions d'IFRS 9 permettent de comptabiliser la variation de valeur de l'ensemble des coûts de couverture (report/déport, *swap* de base et primes d'options) en autres éléments du résultat global et de les recycler par résultat linéairement en cas de couverture d'une période de temps ou, dans le cas d'une couverture de transaction, au même rythme que la reconnaissance de l'opération couverte. Ce recyclage sera présenté au compte de résultat dans le coût de l'endettement financier net pour toutes les opérations qualifiées comptablement de couverture.

Le Groupe a choisi d'appliquer rétrospectivement ces nouvelles modalités d'enregistrement des coûts de couverture pour l'ensemble de ses instruments qualifiés comptablement d'instrument de couverture. L'application de ce nouveau modèle n'impacte pas significativement les agrégats du Groupe.

Nouveau modèle de comptabilisation des renégociations de financements

Le Groupe a analysé la substance des renégociations de dettes ayant eu lieu antérieurement au 1^{er} janvier 2018. Aucune opération n'a été traitée en continuité de dette.

Comme sous IAS 39, l'analyse des modifications de dettes reposera, à la fois sur des critères quantitatifs (test de 10 %) et sur des critères qualitatifs (changement de covenant, de devise ou de structure de taux...). Si l'analyse conduit à une continuité de dette, la valeur comptable de cette dernière sera ajustée selon les dispositions d'IFRS 9.

La méthode de transition retenue a été la méthode simplifiée sans retraitement des comptes 2017.

Les effets de la première application d'IFRS 15 et IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018 sont sans impact sur le montant des agrégats présentés à l'actif et au passif du bilan. Seuls les capitaux propres d'ouverture ont été modifiés des impacts de présentation induits par IFRS 9 (voir note H.16.2. "Opérations directement constatées en capitaux propres").

B. Évolution du périmètre de consolidation

Il n'y a pas eu de variation de périmètre au cours de l'année 2018 comme en 2017.

Au 31 décembre 2018, Escota est l'unique société consolidée selon la méthode de l'intégration globale et Axxès (entreprise associée) l'unique société consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

C. Indicateurs financiers

C.1. Information sectorielle

Le groupe ASF est géré comme un seul secteur d'activité, à savoir l'activité de gestion et d'exploitation de sections d'autoroutes concédées à laquelle sont rattachées les redevances annexes (d'installations commerciales, de mise à disposition de fibres optiques, des stations de télécommunications, d'emplacements de parking poids lourds).

C.2. Chiffre d'affaires

Principes comptables

Le chiffre d'affaires consolidé est comptabilisé conformément à la norme IFRS 15 " Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ". Avant de comptabiliser le chiffre d'affaires, la norme impose d'identifier un contrat ainsi que les différentes obligations de performance contenues dans le contrat. Le nombre d'obligations de performance dépend des types de contrats et activités. La plupart des contrats du Groupe ne comprennent qu'une seule obligation de performance. Le principe fondamental d'IFRS 15 est que la comptabilisation du chiffre d'affaires issu de contrats avec les clients doit traduire :

- d'une part, le rythme de réalisation des obligations de performance correspondant au transfert à un client du contrôle d'un bien ou d'un service ; et
- d'autre part, le montant auquel le vendeur s'attend à avoir droit en rémunération des activités réalisées.

L'analyse de la notion de transfert de contrôle d'un bien ou d'un service est déterminante, ce transfert conditionnant la reconnaissance de chiffre d'affaires. Le transfert du contrôle d'un bien ou d'un service peut s'effectuer en continu (comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement) ou à une date précise (comptabilisation à l'achèvement).

La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de concession est détaillée en note E. " Contrats de concession " présentée ci-dessous. Ils comprennent :

- d'une part, les recettes perçues sur les ouvrages autoroutiers concédés et les produits des activités annexes tels que les redevances des installations commerciales, les revenus provenant de la location d'infrastructures de télécommunication et de parcs de stationnement ; et
- d'autre part, le chiffre d'affaires constaté au titre de la construction des nouvelles infrastructures concédées dégagé à l'avancement conformément à la norme IFRS 15.

Les produits des activités annexes regroupent principalement des revenus issus de contrats de location, des ventes de matériels, matériaux et marchandises.

(en millions d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017	Variation 2018 vs 2017
Chiffre d'affaires péages	3 770,0	3 739,6	0,8 %
Redevances des installations commerciales	59,9	59,5	0,7 %
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	14,8	15,5	- 4,5 %
Chiffre d'affaires hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	3 844,7	3 814,6	0,8 %
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	389,7	476,3	- 18,2 %
Chiffre d'affaires total	4 234,4	4 290,9	- 1,3 %

Exercice 2018

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires		Chiffre d'affaires Exercice 2018
	ASF	Escota	
Chiffre d'affaires péages	3 032,6	737,4	3 770,0
Redevances des installations commerciales	52,3	7,6	59,9
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	10,2	4,6	14,8
Chiffre d'affaires hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	3 095,1	749,6	3 844,7
Répartition du Chiffre d'affaires	80,5%	19,5%	100,0%
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	315,1	74,6	389,7
Chiffre d'affaires total	3 410,2	824,2	4 234,4

Exercice 2017

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires		Chiffre d'affaires Exercice 2017
	ASF	Escota	
Chiffre d'affaires péages	2 989,9	749,7	3 739,6
Redevances des installations commerciales	51,9	7,6	59,5
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	11,1	4,4	15,5
Chiffre d'affaires hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	3 052,9	761,7	3 814,6
Répartition du Chiffre d'affaires	80,0%	20,0%	100,0%
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	396,4	79,9	476,3
Chiffre d'affaires total	3 449,3	841,6	4 290,9

D. Principales composantes du compte de résultat

D.3. Résultat opérationnel

Principes comptables

Le **résultat opérationnel sur activité** correspond à la mesure de la performance opérationnelle des filiales du Groupe consolidées selon la méthode de l'intégration globale, avant prise en compte des charges associées aux paiements en actions (IFRS 2). Il exclut également la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence et les autres éléments opérationnels courants et non courants.

Le **résultat opérationnel courant** est destiné à présenter le niveau de performance opérationnelle récurrent du Groupe hors incidence des opérations et événements non courants de la période. Il est obtenu en ajoutant au résultat opérationnel sur activité les impacts associés aux paiements en actions (IFRS 2), le résultat des sociétés mises en équivalence et les autres produits et charges opérationnels courants.

Les autres éléments opérationnels non courants comprennent notamment les plus ou moins-values de cession de titres et sont comptabilisés en **résultat opérationnel**.

(en millions d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Chiffre d'affaires⁽¹⁾	3 844,7	3 814,6
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	389,7	476,3
Chiffre d'affaires total	4 234,4	4 290,9
Produits des activités annexes⁽²⁾	47,0	41,6
Achats consommés	(22,3)	(25,3)
Services extérieurs	(241,0)	(220,3)
Personnel intérimaire	0,4	(4,6)
Sous-traitance (y compris charges de construction des sociétés concessionnaires)	(409,1)	(491,0)
Impôts et taxes	(520,9)	(521,4)
Charges de personnel	(304,2)	(303,8)
Autres produits et charges opérationnels sur activité	0,4	4,3
Dotations aux amortissements	(741,0)	(705,4)
Dotations nettes aux provisions	(20,0)	(9,3)
Charges opérationnelles	(2 257,7)	(2 276,8)
Résultat opérationnel sur activité	2 023,7	2 055,7
% du chiffre d'affaires ⁽¹⁾	52,6%	53,9%
Paieement en actions (IFRS 2)	(9,0)	(10,0)
Résultats des sociétés mises en équivalence	0,7	2,8
Autres éléments opérationnels courants	(24,5)	(0,1)
Résultat opérationnel courant	1 990,8	2 048,4
Résultat opérationnel	1 990,8	2 048,4

⁽¹⁾ Hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires.

⁽²⁾ Les produits des activités annexes regroupent principalement les produits locatifs, les ventes de matériel, matériaux et marchandises.

Les autres éléments opérationnels courants comprennent, en 2018, l'impact de l'évolution des hypothèses d'indexation utilisées pour l'évaluation de la provision pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés (voir note F.11.3. "Analyse des provisions courantes").

D.3.1. Charges de personnel

(en millions d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Salaires et charges - I	(261,0)	(261,6)
dont salaires et traitements	(169,1)	(168,6)
dont charges sociales	(73,7)	(69,6)
dont charges sur des régimes à cotisations définies	(32,1)	(31,5)
Intéressement et participation - II	(39,2)	(42,2)
Total (I + II)	(304,2)	(303,8)

	Exercice 2018	Exercice 2017
Effectif moyen (équivalent temps plein)	4 781	4 920
dont managers	695	650
dont non-managers	4 086	4 270

D.3.2. Autres produits et charges opérationnels sur activité

(en millions d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Subventions d'exploitation et indemnités d'assurance reçues	1,6	1,7
Plus ou moins values nettes de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(1,2)	2,6
Autres produits et charges opérationnels sur activité	0,4	4,3

D.3.3. Dotation aux amortissements

(en millions d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(635,0)	(597,2)
Autres immobilisations incorporelles	(11,6)	(11,2)
Immobilisations corporelles	(94,4)	(97,0)
Dotations aux amortissements	(741,0)	(705,4)

D.4. Coût de l'endettement financier net

Principes comptables

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif) et le résultat des produits dérivés de taux affectés à la dette brute qu'ils soient ou non qualifiés comptablement d'instruments de couverture ;
- les produits financiers des placements qui comprennent les revenus des placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie évalués à leur juste valeur par résultat ;
- le recyclage des coûts des couvertures financières et opérationnelles.

Le coût de l'endettement financier net s'élève à 266,1 millions d'euros au titre de l'exercice 2018 (295,8 millions d'euros au titre de l'exercice 2017), soit une diminution de 29,7 millions d'euros. Cette variation résulte principalement du refinancement dans de meilleures conditions des remboursements intervenus en 2017 et 2018.

Au cours de l'exercice, le coût de l'endettement financier net s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Passifs financiers évalués au coût amorti	(341,5)	(354,6)
Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	0,1	
Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs	76,9	57,9
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat : actifs et passifs	(1,6)	0,9
Total coût de l'endettement financier net	(266,1)	(295,8)

Le poste " Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs " s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Intérêts nets des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	133,4	120,5
Variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	(38,9)	(98,7)
Variation de valeur de l'ajustement des dettes financières couvertes en juste valeur	38,9	98,7
Intérêts nets des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	(12,2)	
Réserve transférée en résultat au titre des couvertures de flux de trésorerie	(44,3)	(62,6)
Résultat des instruments dérivés affectés à la dette financière nette	76,9	57,9

D.5. Autres produits et charges financiers

Principes comptables

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement les effets d'actualisation, l'incidence des coûts d'emprunts immobilisés, le résultat de change relatif aux éléments financiers et les variations de valeur des produits dérivés non affectés à la couverture des risques de taux et de change.

Les coûts d'emprunts immobilisés concernent les ouvrages en concession et sont incorporés pendant la période de construction à la valeur des actifs immobilisés. Ils sont déterminés de la façon suivante :

- lorsque des fonds sont empruntés spécifiquement en vue de la construction d'un ouvrage, les coûts d'emprunts incorporables correspondent aux coûts réels encourus au cours de l'exercice, diminués des produits financiers éventuels provenant du placement temporaire des fonds empruntés ;
- dans le cas où les emprunts ne comportent pas d'affectation précise, le montant des intérêts incorporables au coût de l'ouvrage est déterminé en appliquant aux dépenses de construction un taux de capitalisation égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunts dédiés à la construction, autres que les coûts des emprunts contractés spécifiquement pour la construction d'ouvrages déterminés.

Les autres charges et produits financiers se répartissent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Coûts d'actualisation	(0,2)	(6,5)
Coûts d'emprunts immobilisés	11,8	18,6
Total autres produits et charges financiers	11,6	12,1

Les autres charges financières comprennent les coûts d'actualisation des actifs et passifs à plus d'un an pour 0,2 million d'euros en 2018 (6,5 millions d'euros en 2017).

Ces coûts d'actualisation portent pour l'essentiel sur les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés à hauteur de 0,5 million d'euros en 2018 (3,8 millions d'euros en 2017), des provisions pour engagements de retraite à hauteur de 1,8 million d'euros en 2018 (2,0 millions d'euros en 2017) et des créances et des dettes non courantes à hauteur d'un produit de 2,1 millions d'euros en 2018 (charge de 0,7 million d'euros en 2017).

Les autres produits financiers intègrent notamment les coûts d'emprunts immobilisés pour 11,8 millions d'euros en 2018 (18,6 millions d'euros en 2017).

D.6. Impôts sur les bénéfices

Principes comptables

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la clôture des comptes. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice à l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue sauf lorsqu'ils portent sur des transactions comptabilisées en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

Les impôts différés relatifs aux paiements en actions (IFRS 2) sont comptabilisés en résultat tant que la base déductible n'excède pas la juste valeur des plans établie selon la norme IFRS 2.

Lorsque les filiales disposent de réserves distribuables, un passif d'impôt différé est comptabilisé au titre des distributions probables qui seront réalisées dans un avenir prévisible. Par ailleurs, les participations dans les entreprises associées et certaines coentreprises donnent lieu à la comptabilisation d'un impôt différé passif pour toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par sphère fiscale. Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

D.6.1. Analyse de la charge nette d'impôts

(en millions d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Impôts courants	(601,5)	(724,8)
Impôts différés	0,9	23,3
Impôts sur les bénéfices	(600,6)	(701,5)

La charge nette d'impôts de l'exercice 2018 est de 600,6 millions d'euros (701,5 millions d'euros en 2017), dont 485,3 millions d'euros pour ASF (586,2 millions d'euros en 2017) et 115,3 millions d'euros pour Escota (115,3 millions d'euros en 2017).

En 2017, les impôts courants du Groupe comprennent la majoration exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés de 7,94 % d'un montant de 110,1 millions d'euros.

Les impôts différés du Groupe au 31 décembre 2018 ont été réévalués suite à l'adoption de la loi de Finances 2018 en France, qui prévoit un abaissement progressif du taux de l'impôt sur les sociétés de 33,33 % à 25,00 % pour toutes les sociétés, entre 2019 et 2022. L'impact sur le résultat net part du Groupe est une charge de 0,9 million d'euros (produit de 13,9 millions d'euros en 2017).

D.6.2. Taux d'impôt effectif

Le taux d'impôt effectif du Groupe (hors part du Groupe dans les sociétés mises en équivalence) ressort à 34,6 % sur l'exercice 2018, hors impact de la baisse progressive du taux d'impôt sur les sociétés prévue à compter de 2019, contre 34,4 % en 2017 (hors majoration du taux d'imposition de droit commun).

L'écart entre le niveau d'impôt résultant de l'application du taux d'imposition de droit commun en vigueur en France et le montant d'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Résultat avant impôt et résultats des sociétés mises en équivalence	1 735,7	1 761,8
Taux d'imposition théorique en vigueur en France	34,43 %	34,43 %
Impôt théorique attendu	(597,6)	(606,6)
Différences permanentes et autres	(2,1)	1,3
Impact des évolutions législatives de la fiscalité différée	(0,9)	13,9
Contribution exceptionnelle (2017)		(110,1)
Impôt effectivement constaté	(600,6)	(701,5)
Taux d'impôt effectif (hors part du Groupe dans les sociétés mises en équivalence)	34,6 %	39,8 %
Taux d'impôt effectif (hors part du Groupe dans les sociétés mises en équivalence, hors impact des variations non courantes de la fiscalité différée et hors impact de la majoration exceptionnelle pour 2017 du taux de droit commun)	34,6 %	34,4 %

D.6.3. Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

(en millions d'euros)	31/12/2018	Variations			31/12/2017
		Résultat	Capitaux propres	Autres	
Impôts différés actifs					
Différences temporelles sur engagements de retraite	27,5	0,1	0,3		27,1
Différences temporelles sur instruments financiers	19,7	0,7	(17,6)		36,6
Autres	50,6	(3,5)	0,3	(0,2)	54,0
Total impôts différés actifs	97,8	(2,7)	(17,0)	(0,2)	117,7
Impôts différés passifs					
Immobilisations incorporelles du domaine concédé (intérêts intercalaires et autres)	145,9	(12,0)			157,9
Immobilisations corporelles du domaine concédé	7,9	0,9			7,0
Différences temporelles sur provisions	4,3	0,8			3,5
Autres	13,3	2,1		(0,2)	11,4
Total impôts différés passifs	171,4	(8,2)	0,0	(0,2)	179,8
Impôts différés nets	(73,6)	5,5	(17,0)	0,0	(62,1)

D.7. Résultat par action**Principes comptables**

Le résultat par action avant dilution (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen pondéré de titres auto-détenus.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet potentiellement dilutif de tous les instruments de capitaux propres émis par la société, en particulier les options de souscription d'actions et les actions de performance. La dilution résultant de l'exercice d'options de souscription d'actions ou d'actions de performance est déterminée selon la méthode définie par la norme IAS 33. Conformément à cette norme, les plans dont le cours de l'action est supérieur au cours moyen de l'exercice sont exclus du calcul du résultat net par action dilué.

Par ailleurs, pour le calcul du résultat par action avant et après dilution, le résultat est corrigé (le cas échéant) des impacts enregistrés directement en capitaux propres résultant de la conversion en actions des instruments potentiellement dilutifs.

Le capital de la société est depuis 2002 composé de 230 978 001 actions. La société ne détient pas d'actions propres ni d'instrument susceptible de donner droit à des actions. Il en résulte que le nombre d'actions pondéré à prendre en considération pour le calcul en 2018 comme en 2017 du résultat par action tant de base que dilué est de 230 978 001. Le résultat de base par action est identique au résultat dilué par action.

Le résultat par action 2018 s'élève à 4,910 euros (4,596 euros en 2017).

E. Contrats de concession

Principes comptables

Selon les dispositions de l'interprétation IFRIC 12 "Accords de concession de services", le concessionnaire peut être amené à exercer une double activité :

- une activité de constructeur au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement des nouvelles infrastructures qu'il remet au concédant ;
- une activité d'exploitation et de maintenance des ouvrages concédés.

Le chiffre d'affaires de chaque activité est reconnu conformément à la norme IFRS 15.

Au regard des activités principales du Groupe, les contrats de construction ne comprennent qu'une seule obligation de performance dont la réalisation est effectuée progressivement.

Pour mesurer l'avancement des contrats de construction, le Groupe utilise une méthode basée sur un avancement par les coûts.

Les modifications de contrat (portant sur le prix et/ou la portée du contrat) sont comptabilisées lorsqu'elles sont approuvées par le client. Lorsque des modifications portent sur de nouveaux biens ou services considérés comme étant distincts selon IFRS 15, et que le prix du contrat augmente d'un montant reflétant les "prix de vente séparés" des biens et services complémentaires, ces modifications sont comptabilisées comme un contrat distinct.

Lorsqu'un tiers (par exemple un sous-traitant) intervient dans la fourniture d'un bien ou service distinct, le Groupe détermine s'il obtient le contrôle de ce bien ou service avant son transfert au client. Lorsque le contrôle est obtenu avant le transfert au client, le Groupe comptabilise en chiffre d'affaires le montant brut auquel il s'attend à avoir droit en échange. A contrario, lorsque le contrôle n'est pas obtenu, le Groupe considère qu'il n'est pas principal dans l'opération et ne comptabilise en chiffre d'affaires, que le montant correspondant à sa rémunération d'intermédiaire.

En contrepartie de ses activités, le concessionnaire reçoit une rémunération :

- **soit de la part des usagers : dans ce cas le modèle de l'actif incorporel s'applique.** Le concessionnaire dispose d'un droit à percevoir des péages (ou autres formes de rémunérations) auprès des usagers, en contrepartie du financement et de la construction de l'infrastructure. Le modèle s'applique également dans le cas où le concédant rémunère le concessionnaire en fonction de l'utilisation de l'infrastructure par les usagers, sans fournir aucune garantie sur les montants qui seront versés au concessionnaire (accord de simple "pass through" ou "shadow toll") ;

Dans ce modèle, le droit à percevoir des péages (ou autres formes de rémunérations) est comptabilisé au bilan de la société concessionnaire en "Immobilisations incorporelles du domaine concédé" net des éventuelles subventions d'investissement reçues. Ce droit correspond à la juste valeur de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoutent les frais financiers intercalaires comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par l'ouvrage concédé, à compter de sa mise en service.

Ce traitement s'applique aux contrats de concession des sociétés ASF et Escota ;

- **soit de la part du concédant : dans ce cas le modèle de la créance financière s'applique.** Le concessionnaire dispose d'un droit contractuel inconditionnel à recevoir des paiements de la part du concédant, indépendamment de la fréquentation de l'infrastructure par les usagers.

Dans ce modèle, les prestations du concessionnaire (conception, construction) donnent lieu à la constatation d'une créance financière à l'actif de son bilan portant intérêt.

Ce modèle ne s'applique pas aux sociétés du groupe ASF.

Dans le cas de **modèles mixtes**, la rémunération provient à la fois des usagers et du concédant. La part de l'investissement faisant l'objet d'un droit contractuel inconditionnel à recevoir des paiements du concédant (subventions, loyers) est comptabilisée en créance financière à hauteur du montant garanti. Le solde non garanti, dépendant de l'utilisation de l'ouvrage, est comptabilisé en "Immobilisations incorporelles du domaine concédé". Ce modèle ne s'applique pas aux sociétés du groupe ASF.

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé correspondent au droit du concessionnaire d'exploiter l'ouvrage concédé en échange des dépenses d'investissement effectuées pour la conception et la construction de l'ouvrage. Ce droit du concessionnaire correspond à la juste valeur de la construction de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoutent les frais financiers comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par l'ouvrage, à compter de la date de début d'exploitation. Les sociétés d'autoroutes ASF et Escota utilisent la méthode de l'amortissement linéaire.

E.8. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

E.8.1. Détail des immobilisations incorporelles du domaine concédé

(en millions d'euros)	Coûts des infrastructures	Avances et Encours	Subventions d'investissement	Total
Valeur brute				
Au 01/01/2017	20 483,0	1 278,2	(408,6)	21 352,6
Acquisitions de la période ^(*)	143,3	351,6	(20,1)	474,8
Sorties de la période	(1,9)			(1,9)
Autres mouvements	854,2	(855,6)	7,1	5,7
Au 31/12/2017	21 478,6	774,2	(421,6)	21 831,2
Acquisitions de la période ^(*)	87,5	314,0	(1,7)	399,8
Sorties de la période	(1,7)			(1,7)
Autres mouvements	469,8	(458,4)	0,2	11,6
Au 31/12/2018	22 034,2	629,8	(423,1)	22 240,9
Amortissements				
Au 01/01/2017	(9 957,1)	0,0	157,2	(9 799,9)
Amortissements de la période	(608,1)		10,9	(597,2)
Au 31/12/2017	(10 565,2)	0,0	168,1	(10 397,1)
Amortissements de la période	(646,4)		11,4	(635,0)
Au 31/12/2018	(11 211,6)	0,0	179,5	(11 032,1)
Valeur nette				
Au 01/01/2017	10 525,9	1 278,2	(251,4)	11 552,7
Au 31/12/2017	10 913,4	774,2	(253,5)	11 434,1
Au 31/12/2018	10 822,6	629,8	(243,6)	11 208,8

(*) Y compris les coûts d'emprunts immobilisés.

Les investissements de l'année 2018 s'élèvent, hors coûts d'emprunts immobilisés, à 388,0 millions d'euros (456,2 millions d'euros pour l'année 2017).

Les coûts d'emprunts incorporés en 2018 dans le coût des immobilisations du domaine concédé avant leur mise en service s'élèvent à 11,8 millions d'euros (18,6 millions d'euros pour l'année 2017).

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé comprennent des immobilisations en cours pour un montant de 629,8 millions d'euros au 31 décembre 2018 (dont 504,4 millions d'euros pour ASF et 125,4 millions d'euros pour Escota) à comparer à 774,2 millions d'euros au 31 décembre 2017 (dont 644,8 millions d'euros pour ASF et 129,4 millions d'euros pour Escota). Les investissements d'ASF en 2018 comprennent les travaux liés au Plan de Relance autoroutier, l'achèvement des travaux d'élargissement de l'autoroute A63 au Pays Basque et la finalisation des travaux de dédoublement de l'autoroute A9 au droit de Montpellier.

E.8.2. Principales caractéristiques des contrats de concession

Les principales caractéristiques des contrats de concession (modèle de l'actif incorporel) exploités par ASF et Escota sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Infrastructures autoroutières	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat
Groupe ASF					
ASF 2 737 km d'autoroutes à péage en France	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs soumise à validation du concédant.	Usagers	Néant	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	avril 2036
Escota 471 km d'autoroutes à péage en France	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs soumise à validation du concédant.	Usagers	Néant	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	février 2032

E.8.3. Engagements donnés au titre des contrats de concession**Obligations contractuelles d'investissement et de renouvellement**

Les obligations contractuelles d'investissement des sociétés ASF et Escota sont constituées pour l'essentiel des engagements pris dans le cadre des contrats de plan pluriannuels et du Plan de Relance autoroutier mis en œuvre au cours du second semestre 2015.

Elles ne comprennent pas les obligations relatives aux travaux de maintenance des infrastructures concédées qui sont provisionnées (voir note F.11.3. "Analyse des provisions courantes").

L'avancement des travaux au cours de l'exercice conduit à une diminution des engagements de 136,6 millions d'euros, les principaux investissements sont décrits dans la note E.8.1. présentant les immobilisations incorporelles du domaine concédé du Groupe.

Ces investissements sont financés par émissions sur les marchés obligataires, souscription à de nouveaux emprunts bancaires ou tirage sur les lignes de crédit disponibles.

Les engagements correspondants s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
ASF	715,6	873,1
Escota	529,1	508,2
Total	1244,7	1381,3

Rapport annuel d'exécution

Les rapports annuels d'exécution des cahiers des charges de la concession et des contrats de plan des sociétés ASF et Escota pour l'année 2017 ont été remis au mois de juin 2018 à la Direction des Infrastructures de Transport. Les sociétés satisfont à l'ensemble de leurs engagements.

F. Autres composantes du bilan et engagements liés à l'activité**F.9. Immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles****F.9.1. Immobilisations corporelles****Principes comptables**

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production net de subventions d'investissement reçues, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Elles comprennent également les immobilisations d'exploitation du domaine concédé qui ne sont pas contrôlées par le concédant mais qui sont nécessaires à l'exploitation de la concession : bâtiments destinés à l'exploitation, matériels de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéosurveillance, véhicules et autres équipements.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut parfois être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés.

Pour certaines immobilisations complexes constituées de différents composants, notamment les constructions, chaque composant de l'immobilisation est amorti sur sa durée d'utilisation propre.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions :

- Gros œuvre	de 20 à 30 ans
- Installations générales techniques	de 5 à 10 ans
Matériels et outillages	de 4 à 15 ans
Matériels informatiques	de 3 à 5 ans
Matériels de transport et de manutention	de 2 à 10 ans
Agencements et installations	de 5 à 10 ans
Mobiliers et matériels de bureau	de 3 à 10 ans

La date de départ des amortissements est la date où le bien est prêt à être mis en service.

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. En contrepartie, il est comptabilisé un passif financier. Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation.

<i>(en millions d'euros)</i>	Immobilisations corporelles liées aux contrats de concession	Avances et encours sur Immobilisations corporelles liées aux contrats de concession	Subventions d'investissement sur immobilisations corporelles liées aux contrats de concession	Total
Valeur brute				
Au 01/01/2017	2 229,3	78,3	(9,1)	2 298,5
Acquisitions de la période ^(*)	26,1	23,4	(0,2)	49,3
Sorties de la période	(28,2)			(28,2)
Autres mouvements	29,0	(28,8)		0,2
Au 31/12/2017	2 256,2	72,9	(9,3)	2 319,8
Acquisitions de la période ^(*)	24,1	16,7	(1,1)	39,7
Sorties de la période	(29,3)			(29,3)
Autres mouvements	35,4	(46,2)		(10,8)
Au 31/12/2018	2 286,4	43,4	(10,4)	2 319,4
Amortissements				
Au 01/01/2017	(1 705,1)	0,0	8,2	(1 696,9)
Amortissements de la période	(97,2)		0,2	(97,0)
Sorties de la période	27,6			27,6
Au 31/12/2017	(1 774,7)	0,0	8,4	(1 766,3)
Amortissements de la période	(94,7)		0,3	(94,4)
Sorties de la période	28,8			28,8
Au 31/12/2018	(1 840,6)	0,0	8,7	(1 831,9)
Valeur nette				
Au 01/01/2017	524,2	78,3	(0,9)	601,6
Au 31/12/2017	481,5	72,9	(0,9)	553,5
Au 31/12/2018	445,8	43,4	(1,7)	487,5

^(*) Y compris les coûts d'emprunts immobilisés.

F.9.2. Autres immobilisations incorporelles

Principes comptables

Les autres immobilisations incorporelles (composées principalement de logiciels informatiques) acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements et, le cas échéant, des pertes de valeur cumulées. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité de 3 à 5 ans.

La valeur nette des autres immobilisations incorporelles s'élève à 35,2 millions d'euros au 31 décembre 2018 (32,5 millions d'euros au 31 décembre 2017). Elles comprennent les logiciels du Groupe pour 15,1 millions d'euros (16,0 millions d'euros au 31 décembre 2017) et les brevets, licences et autres immobilisations incorporelles pour 20,1 millions d'euros (16,5 millions d'euros au 31 décembre 2017).

Les dotations aux amortissements constatées au cours de l'exercice s'élèvent à 11,6 millions d'euros (11,2 millions d'euros en 2017).

F.9.3. Pertes de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles

Principes comptables

Les immobilisations corporelles et incorporelles font l'objet de tests de perte de valeur lorsque des indices de dépréciation surviennent. Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et les immobilisations en cours, un test est réalisé au minimum une fois par an et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux d'entrée de trésorerie identifiables.

Conformément à la norme IAS 36, les critères retenus pour apprécier les indices de perte de valeur sont indifféremment des critères externes (ex: évolution significative des données de marché...) ou des critères internes (ex: diminution significative du chiffre d'affaires...).

Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée en 2018 comme en 2017.

F.10. Actifs financiers évalués au coût amorti

Principes comptables

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont principalement constitués des prêts et créances.

Lors de leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables.

Dès l'origine, le Groupe enregistre une dépréciation de ses prêts et créances liée au risque de non-recouvrement de ces derniers, conformément à IFRS 9.

À chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif et le Groupe procède à une analyse de la hausse du risque de crédit afin de déterminer si de nouvelles dépréciations doivent être reconnues.

Ainsi si une hausse du risque de crédit est constatée, une dépréciation supplémentaire prenant en compte le risque de crédit sur la durée de vie de l'actif sera comptabilisée en résultat.

Les prêts et créances évalués au coût amorti s'élevaient à 13,1 millions d'euros et comprennent principalement la participation des sociétés à l'effort de construction. Ils sont présentés à l'actif du bilan consolidé, au sein du poste "Autres actifs financiers non courants" (pour la part à plus d'un an).

La part à moins d'un an des prêts et créances est classée en autres actifs financiers courants pour un montant de 1,2 million d'euros au 31 décembre 2018 (1,6 million d'euros au 31 décembre 2017).

Au cours de la période, l'évolution des prêts et créances au coût amorti ainsi que leur ventilation par échéance s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Début de la période	13,1	12,5
Acquisitions de la période	0,9	1,0
Sorties de la période	(0,9)	(0,4)
Fin de la période	13,1	13,1
<i>dont:</i>		
de 1 à 5 ans	2,9	2,4
> à 5 ans	10,2	10,7

F.11. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes

Principes comptables

Les créances clients sont des actifs financiers courants. Elles sont évaluées initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif.

Le Groupe applique le modèle simplifié tel que défini dans IFRS 9, et enregistre par conséquent une dépréciation de ses créances clients correspondant à la perte de crédit attendue à maturité.

À chaque arrêté, les créances clients sont évaluées au coût amorti déduction faite des pertes de valeur qui tiennent compte des risques éventuels de non-recouvrement.

Une analyse des pertes constatées sur l'exercice est conduite afin d'ajuster éventuellement les taux de dépréciation. Ce risque est apprécié au regard des retards de paiement et des garanties obtenues.

Les dettes fournisseurs correspondent à des passifs financiers courants. Elles sont évaluées initialement à la juste valeur, qui correspond le plus souvent à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif.

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production par l'entreprise. Ils sont principalement constitués des fournitures nécessaires à l'entretien et à la viabilité des autoroutes, des pièces détachées pour les différents matériels (péage, électrique, transport, engins) et de fournitures informatiques et de bureau. À chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

F.11.1. Variation du besoin en fonds de roulement

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017	Variations 31/12/2018 - 31/12/2017	
			Variations du BFR liées à l'activité	Autres variations
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	4,7	4,1	0,6	
Clients et autres débiteurs	301,1	343,3	(42,2)	
Autres actifs courants d'exploitation	163,9	152,5	11,4	
Stocks et créances d'exploitation (I)	469,7	499,9	(30,2)	
Fournisseurs	(107,3)	(114,0)	6,6	0,1
Autres passifs courants d'exploitation	(412,8)	(427,5)	14,7	
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	(520,1)	(541,5)	21,3	0,1
Besoin en fonds de roulement (hors provisions courantes) (I+II)	(50,4)	(41,6)	(8,9)	0,1
Provisions courantes	(451,0)	(409,9)	(15,6)	(25,5)
<i>dont part à moins d'un an des provisions non courantes</i>	<i>(0,8)</i>	<i>(0,6)</i>	<i>2,1</i>	<i>(2,3)</i>
Besoin en fonds de roulement (y compris provisions courantes)	(501,4)	(451,5)	(24,5)	(25,4)

F.11.2. Actifs et passifs courants d'exploitation

La ventilation par échéance des actifs et passifs courants d'exploitation s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018	Échéances				
		< 1 an				
		1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	4,7				3,9	0,8
Clients et autres débiteurs	301,1	300,2			0,8	0,1
Autres actifs courants d'exploitation	163,9	100,9	7,9	20,4	33,9	0,8
Stocks et créances d'exploitation I	469,7	401,1	7,9	20,4	38,6	1,7
Fournisseurs	(107,3)	(58,6)	(48,7)			
Autres passifs courants d'exploitation	(412,8)	(271,0)	(54,0)	(24,1)	(35,0)	(28,7)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation II	(520,1)	(329,6)	(102,7)	(24,1)	(35,0)	(28,7)
Besoin en fonds de roulement (lié à l'activité) I + II	(50,4)	71,5	(94,8)	(3,7)	3,6	(27,0)

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	Échéances				
		< 1 an				
		1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	4,1				3,3	0,8
Clients et autres débiteurs	343,3	342,3		0,1	0,9	
Autres actifs courants d'exploitation	152,5	86,5	8,0	21,2	35,4	1,4
Stocks et créances d'exploitation I	499,9	428,8	8,0	21,3	39,6	2,2
Fournisseurs	(114,0)	(64,0)	(50,0)			
Autres passifs courants d'exploitation	(427,5)	(277,7)	(55,2)	(21,2)	(41,3)	(32,1)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation II	(541,5)	(341,7)	(105,2)	(21,2)	(41,3)	(32,1)
Besoin en fonds de roulement (lié à l'activité) I + II	(41,6)	87,1	(97,2)	0,1	(1,7)	(29,9)

Analyse des créances clients

Le tableau ci-dessous présente les créances clients facturées ainsi que leurs dépréciations éventuelles :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Créances clients facturées	23,5	24,0
Dépréciations - créances clients	(1,2)	(1,0)
Créances clients nettes	22,3	23,0

Au 31 décembre 2018, les créances clients dont le retard de paiement est compris entre six et douze mois s'élèvent à 1,8 million d'euros (1,2 million au 31 décembre 2017). Celles dont le retard de paiement est supérieur à un an s'élèvent au 31 décembre 2018 à 2,9 millions d'euros comme au 31 décembre 2017.

F.11.3. Analyse des provisions courantes

Principes comptables

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation quelle que soit leur échéance estimée. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37. Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Ces provisions sont comptabilisées pour leur montant actualisé. Le coût d'actualisation des provisions est enregistré en "autres produits et charges financiers".

Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions. Elles sont principalement constituées pour couvrir les dépenses de grosses réparations des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes...), des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques. Elles sont calculées sur la base d'un programme pluriannuel de dépenses révisé chaque année. Ces dépenses sont réévaluées sur la base d'indices appropriés (principalement des indices TP01 et TP09). Par ailleurs, des provisions sont également constituées dès lors que des pathologies avérées sont constatées sur des ouvrages identifiés.

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants ou fournisseurs.

Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour autres risques rattachés à l'exploitation.

Au cours des exercices 2018 et 2017, les provisions courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variation de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an	Clôture
01/01/2017	440,0	94,7	(74,0)	(17,6)	(45,0)	(0,6)	397,5
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	367,6	71,9	(52,7)	(8,3)			378,5
Autres risques courants	29,3	10,4	(3,5)	(5,3)	(0,1)		30,8
Reclassement part à moins d'un an	0,6						0,6
31/12/2017	397,5	82,3	(56,2)	(13,6)	(0,1)	0,0	409,9
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	378,5	70,3	(48,8)	(6,8)	24,9		418,1
Autres risques courants	30,8	5,7	(2,7)	(1,6)			32,2
Reclassement part à moins d'un an	0,6					0,1	0,7
31/12/2018	409,9	76,0	(51,5)	(8,4)	24,9	0,1	451,0

Les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés concernent ASF pour 343,2 millions d'euros au 31 décembre 2018 (312,9 millions d'euros au 31 décembre 2017) et Escota pour 74,9 millions d'euros au 31 décembre 2018 (65,6 millions d'euros au 31 décembre 2017).

F.12. Provisions non courantes

Principes comptables

Les provisions non courantes sont comptabilisées lorsqu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite, du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

La part à moins d'un an des autres avantages du personnel figure en "autres passifs courants hors exploitation". La part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation est présentée en "provisions courantes".

Au cours des exercices 2018 et 2017, les provisions non courantes figurant au bilan (hors avantages du personnel) ont évolué comme suit:

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variation de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an	Clôture
01/01/2017	0,2	1,2	(0,9)	(45,7)	45,0	0,6	0,4
Autres risques	1,0	0,5	(0,1)	(0,4)	0,1		1,1
Reclassement part à moins d'un an	(0,6)						(0,6)
31/12/2017	0,4	0,5	(0,1)	(0,4)	0,1	0,0	0,5
Autres risques	1,1	25,2		(0,2)	(24,9)		1,2
Reclassement part à moins d'un an	(0,6)					(0,1)	(0,7)
31/12/2018	0,5	25,2	0,0	(0,2)	(24,9)	(0,1)	0,5

Les provisions pour autres risques, non directement liées au cycle d'exploitation, comprennent des provisions au titre des litiges et arbitrages, dont certains sont décrits en note L. "Note sur les litiges". Elles s'élèvent à 1,2 million d'euros au 31 décembre 2018 (1,1 million d'euros au 31 décembre 2017), dont 0,7 million d'euros pour la part à moins d'un an (0,6 million au 31 décembre 2017).

F.13. Autres obligations contractuelles à caractère opérationnel

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Contrats de location simple - immobiliers	1,5	1,0
Contrats de location simple - mobiliers	8,9	9,2
Total contrats de location simple	10,4	10,2

Les engagements relatifs aux contrats de location simple s'élèvent à 10,4 millions d'euros au 31 décembre 2018 (10,2 millions d'euros au 31 décembre 2017), dont 1,5 million d'euros au titre de contrats immobiliers (1,0 million d'euros au 31 décembre 2017) et 8,9 millions d'euros au titre de contrats mobiliers (9,2 millions d'euros au 31 décembre 2017).

L'analyse par échéance des obligations contractuelles se présente comme suit:

(en millions d'euros)	Total	Paiements dus par période		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Contrats de location simple - immobiliers	1,5	0,6	0,8	0,1
Contrats de location simple - mobiliers	8,9	4,2	4,0	0,7
Total contrats de location simple	10,4	4,8	4,8	0,8

G. Données relatives aux participations du Groupe

G.14. Participations dans les sociétés mises en équivalence: entreprises associées

Principes comptables

Les participations mises en équivalence sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé et les frais d'acquisition. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée ou diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans une société mise en équivalence, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou de mise de fonds vis-à-vis de cette société. Les quotes-parts des situations nettes négatives des sociétés mises en équivalence correspondant aux variations à la baisse des justes valeurs des instruments financiers de couverture peuvent ainsi être présentées en provision pour risques financiers.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable est testée selon des modalités similaires à celles décrites en note F9.3. "Perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles". Les pertes de valeur résultant de ces tests de dépréciation sont comptabilisées en diminution de la valeur comptable des participations correspondantes.

Afin de présenter au mieux la performance opérationnelle du Groupe, le résultat des sociétés mises en équivalence est classé sur une ligne spécifique, entre le résultat opérationnel sur activité et le résultat opérationnel courant.

G.14.1. Variations de la période

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Valeur des titres en début d'exercice	13,6	0,0
Augmentation de capital des sociétés mises en équivalence		10,8
Part du Groupe dans les résultats de la période	0,6	2,8
Valeur des titres en fin d'exercice	14,2	13,6

G.14.2. Informations financières agrégées

Les participations dans les sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2018 concernent la société Axxès.

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
% de détention	42,9%	42,9%
Compte de résultat		
Chiffre d'affaires	418,8	405,3
Résultat net	0,7	2,8

Conformément aux dispositions de la norme IAS 28, le Groupe limite la comptabilisation de sa quote-part de pertes dans ses entreprises associées à hauteur des engagements pris. Au 31 décembre 2018 comme au 31 décembre 2017, aucune perte non reconnue au titre des entreprises associées n'existe.

G.14.3. Transactions des filiales contrôlées avec les entreprises associées

Les états financiers incluent certaines transactions commerciales entre les filiales contrôlées et des entreprises associées. Les principales transactions se présentent comme suit:

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Chiffre d'affaires	329,4	312,2
Produits des activités annexes	1,4	1,4
Créances clients	44,4	10,9
Achats	2,2	2,2
Dettes fournisseurs	0,4	0,4

G.15. Autres actifs financiers non courants

Principes comptables

Aux dates de clôture, les titres de participation non consolidés sont évalués à leur juste valeur par résultat ou par capitaux propres selon le choix opéré lors de la comptabilisation initiale. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de Bourse à la date de clôture considérée. Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur juste valeur initiale, dont la meilleure estimation est le coût d'acquisition majoré des frais de transaction, ajusté d'éventuels gains ou pertes de valeur déterminés par une analyse de la variation de quote-part des capitaux propres. À chaque nouvelle acquisition de titres de capitaux propres, une analyse de l'intention de gestion du Groupe sera conduite afin de déterminer s'ils seront évalués à la juste valeur par résultat ou par capitaux propres.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Titres de participation cotés	2,9	3,7
Instruments de capitaux propres	2,9	3,7
Actifs financiers évalués au coût amorti	13,1	13,1
Autres actifs financiers non courants	16,0	16,8

La composition des instruments de capitaux propres est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage	2,9	3,7
Actifs financiers disponibles à la vente nets	2,9	3,7

Au cours de la période, l'évolution des instruments de capitaux propres s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Début de la période	3,7	5,2
Variations de juste valeur comptabilisées en capitaux propres	(0,8)	(1,5)
Fin de la période	2,9	3,7

H. Capitaux propres

H.16. Informations relatives aux capitaux propres

H.16.1. Capital social

Le nombre d'actions de la société est de 230 978 001 depuis 2002. La société n'a pas d'actions propres ni d'instrument susceptible de donner droit à des actions.

H.16.2. Opérations constatées directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	31/12/2018			31/12/2017		
	Part du Groupe	Minoritaires	Total	Part du Groupe	Minoritaires	Total
Actifs financiers disponibles à la vente ^(*)						
Réserve à l'ouverture			0,0	1,9		1,9
Variations de juste valeur de la période			0,0	(1,5)		(1,5)
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	I	0,0	0,0	0,4	0,0	0,4
Coûts de couverture						
Réserve à l'ouverture ^(*)		(3,0)	(3,0)			0,0
Variations de juste valeur de la période		3,7	3,7			0,0
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	II	0,7	0,7	0,0	0,0	0,0
Couverture de flux de trésorerie						
Réserve à l'ouverture ^(*)		(103,6)	(103,6)	(171,1)		(171,1)
Variations de juste valeur de la période		2,4	2,4	18,7		18,7
Éléments de juste valeur constatés en résultat		44,3	44,3	45,8		45,8
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	III	(56,9)	(56,9)	(106,6)	0,0	(106,6)
Réserve brute totale avant effet d'impôt à la clôture (éléments pouvant être reclassés en résultat)	I+II+III	(56,2)	(56,2)	(106,2)	0,0	(106,2)
Effet impôt associé		17,1	17,1	34,7		34,7
Réserve nette d'impôt (éléments pouvant être reclassés en résultat)	IV	(39,1)	(39,1)	(71,5)	0,0	(71,5)
Instruments de capitaux propres ^(*)						
Réserve à l'ouverture		0,4	0,4	0,0		0,0
Réserve nette d'impôt à la clôture	V	(0,1)	(0,1)	0,0	0,0	0,0
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite						
Réserve à l'ouverture		(21,4)	(21,4)	(21,8)		(21,8)
Gains et pertes actuariels reconnus sur la période		(1,4)	(1,4)	1,7		1,7
Effet impôt associé		0,3	0,3	(1,3)		(1,3)
Réserve nette d'impôt à la clôture	VI	(22,5)	(22,5)	(21,4)	0,0	(21,4)
Réserve nette d'impôt à la clôture (éléments ne pouvant être reclassés en résultat)	V+VI	(22,6)	(22,6)	(21,4)	0,0	(21,4)
Total des opérations enregistrées directement en capitaux propres	IV+V+VI	(61,7)	0,0	(61,7)	0,0	(92,9)

^(*) Montants retraités conformément au changement de méthodes comptables lié à la première application au 1^{er} janvier 2018 d'IFRS 9 "Instruments financiers", consistant à l'enregistrement en capitaux propres des coûts de couvertures et à la présentation des variations de juste valeur des titres de participation non consolidés en capitaux propres ne pouvant pas être reclassés en résultat.

Les "Actifs disponibles à la vente" sous IAS 39, sont dorénavant classés en "Instruments de capitaux propres" pour ceux évalués à la juste valeur par capitaux propres.

Le montant inscrit en capitaux propres au titre de la couverture de flux de trésorerie concerne principalement les opérations relatives à la couverture du risque de taux, décrites en note I.20.1.2. "Description des opérations de couverture".

H.16.3. Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires existants au 31 décembre 2018 concernent exclusivement ceux de la société Escota.

H.17. Dividendes

Les dividendes versés par ASFSA au titre des exercices 2018 et 2017 s'analysent de la façon suivante:

		2018	2017
Acompte sur dividende			
Montant (en millions d'euros)	(I)	385,8	205,6
Par action (en euros)		1,67	0,89
Solde du dividende distribué			
Montant (en millions d'euros)	(II)		646,7
Par action (en euros)			2,80
Dividende net global attribué à chaque action			
Montant (en millions d'euros)	(I) + (II)	385,8	852,3
Par action (en euros)		1,67	3,69

ASFSA a versé en numéraire un montant de 646,7 millions d'euros correspondant à un acompte versé, le 5 février 2018 pour 600,5 millions d'euros et au solde du dividende versé le 30 mars 2018 pour 46,2 millions d'euros. Par ailleurs, la société a procédé au versement d'un acompte sur dividendes 2018 le 30 août 2018.

Le dividende global qui sera distribué au titre de l'exercice 2018 sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 22 mars 2019 (voir note M.26. "Affectation du résultat 2018").

I. Financement et gestion des risques financiers

I.18. Données relatives à l'endettement financier net

Principes comptables

Les emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et est présentée dans la rubrique "coût de l'endettement financier brut".

Lorsque le taux pratiqué est sensiblement inférieur au taux du marché, dans le cas notamment de financement de projet consenti par des organismes publics, l'avantage économique qui en résulte est considéré, selon IAS 20, comme une subvention publique portée en diminution de la dette et des investissements concernés.

Certains contrats de financement prévoient l'existence d'options de remboursement anticipé, pour des montants systématiquement proches du coût amorti des passifs financiers qu'ils conduisent à reconnaître. En conséquence, le Groupe ne comptabilise pas d'instrument financier dérivé séparément de ces contrats hôtes.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée en "dettes financières courantes".

Au 31 décembre 2018, l'endettement financier net, tel que défini par le Groupe, ressort à 9,9 milliards d'euros, en diminution de 432,9 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2017 (10,4 milliards d'euros). Il se décompose de la manière suivante :

Catégories comptables	(en millions d'euros)	Note	31/12/2018			31/12/2017		
			Non courant	Courant ⁽¹⁾	Total	Non courant	Courant ⁽¹⁾	Total
Passifs financiers évalués au coût amorti	Emprunts obligataires	I.18.1.	(8 613,0)	(1 414,6)	(10 027,6)	(8 136,3)	(726,2)	(8 862,5)
	Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	I.18.1.	(612,0)	(62,9)	(674,9)	(1 051,9)	(930,1)	(1 982,0)
	Dettes financières long terme⁽²⁾		(9 225,0)	(1 477,5)	(10 702,5)	(9 188,2)	(1 656,3)	(10 844,5)
	I – Dettes financières brutes		(9 225,0)	(1 477,5)	(10 702,5)	(9 188,2)	(1 656,3)	(10 844,5)
	dont: Incidence des couvertures de juste valeur		(354,9)	(26,6)	(381,5)	(420,4)		(420,4)
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Équivalents de trésorerie	I.19.1.		343,8	343,8		26,8	26,8
	Disponibilités	I.19.1.		10,6	10,6		33,6	33,6
	II – Actifs financiers		0,0	354,4	354,4	0,0	60,4	60,4
Dérivés	Instruments dérivés passifs	I.20.	(71,0)	(8,2)	(79,2)	(124,0)	(15,7)	(139,7)
	Instruments dérivés actifs	I.20.	367,3	129,2	496,5	445,7	114,4	560,1
	III – Instruments dérivés		296,3	121,0	417,3	321,7	98,7	420,4
Endettement financier net (I + II + III)			(8 928,7)	(1 002,1)	(9 930,8)	(8 866,5)	(1 497,2)	(10 363,7)

⁽¹⁾ Part courante incluant les intérêts courus non échus.

⁽²⁾ Y compris la part à moins d'un an.

Évolution de l'endettement financier net :

(en millions d'euros)	Ouverture	Flux de trésorerie	Réf.	Effets de change	Variations " non cash "			Réf.	Clôture
					Variations des justes valeurs	Autres variations	Total " non cash "		
Emprunts obligataires	(8 136,3)	(1 720,6)	(3)	(8,1)	58,8	1 193,2	1 243,9 ^(*)	(4)	(8 613,0)
Autres emprunts et dettes financières	(1 051,9)	400,0	(3)	(17,6)	0,4	57,1	39,9 ^(*)	(4)	(612,0)
Dettes financières courantes	(1 656,3)	1 419,7			(20,2)	(1 220,7)	(1 240,9)		(1 477,5)
dont Part à moins d'un an des dettes long terme	(1 656,3)	1 419,7	(3)		(20,2)	(1 220,7)	(1 240,9)	(4)	(1 477,5)
Disponibilités et équivalents de trésorerie	60,4	294,0	(1)					(1)	354,4
Instruments dérivés nets	420,4	18,8		25,7	(44,6)	(3,0)	(21,9)		417,3
dont juste valeur des instruments dérivés	339,5	18,8	(2)	25,7	(44,6)	(16,9)	(35,8)	(4)	322,5
dont ICNE sur instruments dérivés	80,9		(4)			13,9	13,9	(4)	94,8
Endettement financier net	(10 363,7)	411,9	(5)	0,0	(5,6)	26,6	21,0	(5)	(9 930,8)

^(*) Part à moins d'un an classée en " dettes financières courantes ".

Les instruments dérivés non qualifiés comptablement de couverture sont présentés en juste valeur des produits dérivés actifs/passifs courants quelles que soient leurs maturités.

Le tableau ci-dessous permet de réconcilier les variations de l'endettement financier net avec le tableau des flux de trésorerie.

Réconciliation de l'endettement financier net avec les flux de financement du TFT

(en millions d'euros)	Réf.	31/12/2018
Variation de la trésorerie nette	(1)	294,0
Variation des actifs de gestion de trésorerie et autres	(2)	18,8
(Émission) remboursement d'emprunts	(3)	99,1
Autres variations	(4)	21,0
Variation de l'endettement financier net	(5)	432,9

I.18.1. Détail des dettes financières à long terme

Les dettes financières long terme s'élèvent à 10,7 milliards d'euros au 31 décembre 2018 en baisse de 142,0 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2017 (10,8 milliards d'euros).

Au cours de l'année 2018, ASF a mis en place les financements suivants :

- le 22 janvier 2018, une émission obligataire dans le cadre de son programme EMTN (Euro Medium Term Note) de 1 milliard d'euros à échéance janvier 2030 assortie d'un coupon de 1,375 % ;
- le 27 juin 2018, une émission obligataire dans le cadre de son programme EMTN (Euro Medium Term Note) de 700 millions d'euros à échéance juin 2028 assortie d'un coupon de 1,375 %.

Par ailleurs, l'emprunt Castor obligataire a été renouvelé en mars 2018 pour 18,4 millions d'euros et de nouvelles émissions ont été effectuées en avril, mai, octobre et novembre 2018 pour 2,2 millions d'euros.

Parallèlement, les principaux remboursements de dettes intervenus au cours de l'année 2018 concernent :

- deux emprunts souscrits auprès de la CNA pour un montant cumulé de 750,0 millions d'euros en mars ;
- des emprunts BEI pour 51,1 millions d'euros ;
- l'emprunt Castor obligataire pour 18,6 millions d'euros ;
- le remboursement d'un emprunt obligataire pour 500,0 millions d'euros en septembre ;
- le remboursement de la ligne de crédit externe pour 100,0 millions d'euros ;
- le remboursement de la ligne de crédit avec VINCI pour 400,0 millions d'euros.

Le détail des principales dettes financières au 31 décembre 2018 est présenté dans le tableau ci-dessous :

	31/12/2018					31/12/2017		
	Devise	Taux d'intérêt contractuel	Échéances	Capital restant dû	Valeur au bilan	dont ICNE (intérêts courus non échus)	Capital restant dû	Valeur au bilan
<i>(en millions d'euros)</i>								
Emprunts obligataires I				9 494,9	10 027,6	216,6	8 292,9	8 862,5
dont :								
ASF Émission obligataire 2011	EUR	4,0 %	septembre 2018				500,0	511,4
ASF Émission obligataire 2009 et assimilation avril 2009	EUR	7,4 %	mars 2019	969,6	1 027,9	56,2	969,6	1 037,7
ASF Émission obligataire 2010 et assimilation août 2010	EUR	4,1 %	avril 2020	650,0	697,3	19,3	650,0	717,3
ASF Émission obligataire 2007	EUR	5,6 %	juillet 2022	1 575,0	1 752,2	43,9	1 575,0	1 781,0
ASF Émission obligataire 2013	EUR	2,9 %	janvier 2023	700,0	762,6	19,2	700,0	764,6
ASF Émission obligataire 2014	EUR	2,95 %	janvier 2024	600,0	613,5	16,9	600,0	612,9
ASF Émission obligataire 2016	EUR	1,0 %	mai 2026	500,0	498,1	3,2	500,0	489,4
ASF Émission obligataire 2017	EUR	1,125 %	avril 2026	500,0	501,7	3,9	500,0	501,5
ASF Émission obligataire 2017	EUR	1,25 %	janvier 2027	1 000,0	1 003,1	11,9	1 000,0	1 002,1
ASF Émission obligataire 2018	EUR	1,375 %	janvier 2030	1 000,0	1 016,4	13,0		
ASF Émission obligataire 2018	EUR	1,375 %	janvier 2028	700,0	705,7	5,0		
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières II				690,6	674,9	0,5	1 992,9	1 982,0
Emprunts CNA	EUR						750,0	776,9
dont :								
ASF CNA 2004/2005	EUR	4,5 %	mars 2018				750,0	776,9
Emprunts BEI	EUR			690,6	674,9	0,5	742,9	707,9
Lignes de crédit	EUR						500,0	497,1
dont :								
ASF Ligne de crédit VINCI ^(*)	EUR	Euribor 1 mois	novembre 2023				400,0	400,0
Dettes financières à long terme I + II				10 185,5	10 702,5	217,1	10 285,7	10 844,5

^(*) Ligne de crédit interne avec VINCI (voir note I.19.2. "Lignes de crédit revolving").

I.18.2. Analyse de l'échéancier de l'endettement financier net

L'échéancier des dettes du Groupe, en valeur de remboursement, et des flux d'intérêts associés, évalués sur la base des taux d'intérêt au 31 décembre 2018, s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2018					
	Valeur au bilan	Flux de capital et d'intérêts	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires	(10 027,6)	(10 946,4)	(1 487,2)	(884,8)	(2 950,7)	(5 623,7)
Capital	(10 027,6)	(9 494,9)	(1 169,6)	(650,0)	(2 415,4)	(5 259,9)
Flux d'intérêts		(1 451,5)	(317,6)	(234,8)	(535,3)	(363,8)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	(674,9)	(708,2)	(64,7)	(64,5)	(192,3)	(386,7)
Capital	(674,9)	(690,6)	(62,2)	(62,2)	(186,7)	(379,5)
Flux d'intérêts		(17,6)	(2,5)	(2,3)	(5,6)	(7,2)
Dettes financières à long terme	(10 702,5)	(11 654,6)	(1 551,9)	(949,3)	(3 143,0)	(6 010,4)
Dettes financières I	(10 702,5)	(11 654,6)	(1 551,9)	(949,3)	(3 143,0)	(6 010,4)
Équivalents de trésorerie	343,8	343,8	343,8			
Disponibilités	10,6	10,6	10,6			
Actifs financiers II	354,4	354,4	354,4	0,0	0,0	0,0
Instruments dérivés passifs	(79,2)	(94,5)	(21,6)	(19,1)	(25,3)	(28,5)
Instruments dérivés actifs	496,5	797,9	154,5	129,0	285,1	229,3
Instruments financiers dérivés III	417,3	703,4	132,9	109,9	259,8	200,8
Endettement financier net I + II + III	(9 930,8)	(10 596,8)	(1 064,6)	(839,4)	(2 883,2)	(5 809,6)

Au 31 décembre 2018, la maturité moyenne de la dette financière moyen/long terme du Groupe est de 5,8 ans contre 5,0 ans au 31 décembre 2017.

I.18.3. Notations de crédit et covenants financiers**Notations de crédit**

Le 27 mars 2018, l'agence de notation de crédit Standard & Poor's a relevé sa perspective du Groupe qui passe de stable à positive.

Au 31 décembre 2018, le Groupe dispose des notations de crédit suivantes :

Agence	Notation		
	Long terme	Perspective	Court terme
Standard & Poor's	A-	Positive	A2
Moody's	A3	Stable	P1

Covenants financiers

Certains contrats de financement comportent des clauses de remboursement anticipé en cas de non-respect de ratios financiers ; ces derniers sont respectés au 31 décembre 2018. La dette CNA qui prévoyait ce type de clause a été remboursé en mars 2018 par ASF.

I.19. Informations relatives à la trésorerie nette gérée et aux ressources disponibles

Principes comptables

La trésorerie et les équivalents de trésorerie intègrent les comptes courants bancaires, des placements à court terme liquides et soumis à un risque négligeable de variation de valeur. Les équivalents de trésorerie comprennent des OPCVM monétaires et des certificats de dépôts dont la maturité n'excède pas trois mois à l'origine. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes. Les variations de juste valeur de ces instruments sont comptabilisées en résultat.

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des titres monétaires et obligataires et des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7. Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de valeur sont comptabilisées en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

Au 31 décembre 2018, le Groupe dispose d'un montant de 2,9 milliards d'euros de ressources disponibles, dont 354,4 millions d'euros de trésorerie nette gérée et 2,5 milliards d'euros constitués d'une ligne de crédit à moyen terme confirmée disponible.

I.19.1. Analyse de la trésorerie nette gérée

La trésorerie nette gérée s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Équivalents de trésorerie	343,8	26,8
Compte courant de trésorerie	343,8	
Valeurs mobilières de placement (OPCVM)		26,8
Disponibilités	10,6	33,6
Trésorerie nette gérée	354,4	60,4

Les supports d'investissements utilisés par le Groupe sont des OPCVM monétaires, des comptes rémunérés, des dépôts à terme ou des titres de créances négociables (certificats de dépôts bancaires ayant généralement une maturité inférieure à trois mois). Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur.

La trésorerie nette est gérée avec une prise de risque limitée sur le capital. Les performances et les risques associés aux placements de la trésorerie sont suivis régulièrement à travers un reporting détaillant le rendement des différents actifs sur la base de leur juste valeur et contrôlant le niveau de risque associé.

I.19.2. Lignes de crédit revolver

La ligne de crédit revolver de 1,7 milliard d'euros, assortie de covenants financiers, a été résiliée en novembre 2018 et a engendré une charge de 2,4 millions d'euros au titre des frais non encore amortis.

À la clôture de l'exercice, ASF dispose d'une ligne de crédit revolver interne avec VINCI pour un montant de 2,5 milliards d'euros dont l'échéance a été repoussée de 2020 à novembre 2023.

Le montant autorisé et utilisé et le profil de maturité de la ligne de crédit revolver d'ASF au 31 décembre 2018 sont les suivants :

(en millions d'euros)	Utilisation au 31/12/2018	Autorisation au 31/12/2018	Échéance		
			< 1 an	de 1 à 5 ans	au-delà de 5 ans
Ligne de crédit VINCI		2 500,0		2 500,0	

I.20. Informations relatives à la gestion des risques financiers

Principes comptables

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (taux et change essentiellement), le Groupe utilise des produits dérivés. La plupart des dérivés de taux et de change utilisés sont qualifiés d'instrument de couverture. La comptabilité de couverture est applicable notamment si les conditions prévues par la norme IFRS 9 sont remplies :

- la relation de couverture doit être clairement désignée et documentée à la date de la mise en place de l'instrument de couverture ;
- le lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être documenté, ainsi que les potentielles sources d'inefficacité ;
- l'inefficacité rétrospective doit être mesurée à chaque arrêté.

Les variations de juste valeur d'une période à l'autre sont comptabilisées de manière différente selon qu'ils sont qualifiés de :

- couverture de juste valeur d'un actif ou d'un passif ou d'un engagement ferme non comptabilisé ;
- couverture de flux de trésorerie.

Cependant, pour toutes les couvertures qualifiées comptablement, le Groupe a appliqué les dispositions permises ou requises par IFRS 9, consistant à différer en autres éléments du résultat global la variation de valeur de l'ensemble des coûts de couverture et de les recycler linéairement en cas de couverture d'une période de temps ou, dans le cas d'une couverture de transaction, au même rythme que la reconnaissance de l'opération couverte.

Ce recyclage est présenté au compte de résultat dans le Coût de l'endettement financier net pour les opérations financières.

Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif financier, d'un passif financier ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert est enregistrée au compte de résultat de la période (et ajuste la valeur de l'élément couvert). Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la "part inefficace" de la couverture.

Une couverture de flux de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées en autres éléments du résultat global en capitaux propres pour la "part efficace" de la couverture et en résultat de la période pour la "part inefficace". Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

Lorsque l'inefficacité de la relation de couverture conduit à sa déqualification, les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres et reconnus de manière symétrique aux flux couverts. Dans le cas où le flux futur n'est plus attendu, les gains et pertes antérieurement comptabilisés en capitaux propres sont alors rapportés au compte de résultat.

Les instruments financiers dérivés non qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, la variation de juste valeur étant enregistrée en résultat.

Les *Cross Currency Swaps* sont considérés comme des instruments de taux dans le cas de couvertures d'actifs ou passifs financiers qualifiés en couverture de juste valeur ou de flux futurs. Dans le cas de couverture naturelle de la revalorisation de change d'un actif ou passif financier ou dans le cadre d'une couverture de risque patrimonial, ils sont considérés comme des instruments de change.

Règle de gestion

Le groupe ASF a mis en place un cadre de gestion et de contrôle des risques financiers auxquels il est exposé, et notamment du risque de taux d'intérêt.

La gestion et la limitation de ces risques financiers chez ASF sont assurées par la Direction Financière du Groupe conformément aux politiques de gestion validées par les organes de direction et dans le cadre des règles définies dans les lignes directrices de Trésorerie et Financement du groupe VINCI. En application de ces règles, la responsabilité du recensement, de l'évaluation et de la couverture des risques financiers appartient au Comité de trésorerie qui se réunit régulièrement afin d'analyser les principales expositions et de décider des stratégies de gestion.

Afin de gérer ses expositions aux risques de marchés, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés. Ceux-ci sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

À la date d'arrêté, la juste valeur des produits dérivés se répartit de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Poste du bilan	Note	31/12/2018			31/12/2017		
			Actif	Passif	Juste valeur (*)	Actif	Passif	Juste valeur (*)
Dérivés liés à l'endettement financier net								
Dérivés de taux : couverture de juste valeur		I.20.1.2.	482,4	(8,8)	473,6	526,9	(40,1)	486,8
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie		I.20.1.2.		(21,4)	(21,4)		(30,0)	(30,0)
Dérivés de taux : non qualifiés de couverture		I.20.1.3.	17,2	(2,0)	15,2	35,2	(9,7)	25,5
Dérivés de taux	Endettement financier net		499,6	(32,2)	467,4	562,1	(79,8)	482,3
Dérivés de change : couverture de juste valeur		I.20.2.		(36,7)	(36,7)		(32,8)	(32,8)
Dérivés de change : couverture de flux de trésorerie		I.20.2.		(10,7)	(10,7)		(27,9)	(27,9)
Dérivés de change	Endettement financier net		0,0	(47,4)	(47,4)	0,0	(60,7)	(60,7)
Autres dérivés	Endettement financier net		(3,1)	0,4	(2,7)	(2,0)	0,8	(1,2)
Total des instruments dérivés			496,5	(79,2)	417,3	560,1	(139,7)	420,4

(*) La juste valeur inclut les intérêts courus non échus de +94,8 millions d'euros au 31 décembre 2018 (+81,0 millions d'euros au 31 décembre 2017).

I.20.1. Gestion du risque de taux d'intérêt

La gestion du risque de taux d'intérêt est assurée au sein du Groupe et s'opère selon deux horizons de gestion : un horizon long terme visant à sécuriser et préserver l'équilibre économique de la concession et un horizon court terme dont l'objectif est de limiter l'impact sur le résultat du coût moyen de la dette en fonction de la situation des marchés financiers.

Sur l'horizon de gestion long terme, l'objectif est de faire évoluer dans le temps la répartition taux fixe-taux variable de la dette en fonction du niveau d'endettement (mesuré par le ratio dette nette rapportée à la Cafice), la part à taux fixe étant d'autant plus importante que le niveau d'endettement est élevé.

Pour couvrir le risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des produits dérivés optionnels ou d'échanges de taux d'intérêts (*swaps*) dont les dates de départ peuvent être décalées dans le temps. Ces produits dérivés peuvent selon les cas être qualifiés ou non comptablement d'opérations de couverture au sens des normes IFRS. Le Groupe veille à ce que les instruments souscrits reflètent parfaitement l'exposition à couvrir, ainsi l'inefficacité de ses relations de couvertures n'est pas significative.

I.20.1.1. Dette financière à long terme avant et après couverture de taux d'intérêt et sensibilité au risque de taux

Caractéristiques de la dette financière à long terme avant et après couverture de taux d'intérêt

Le tableau ci-dessous présente la répartition au 31 décembre 2018, de la dette à long terme entre la part à taux fixe, la part à taux variable capé ou liée à l'inflation et la part à taux variable avant et après prise en compte des produits dérivés de couverture :

(en millions d'euros)	Répartition taux fixe/taux variable avant couverture										
	Taux fixe			Inflation			Taux variable			Total	
	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Taux
ASF	9 526,1	93,9 %	3,26 %	200,1	2,0 %	5,73 %	418,5	4,1 %	0,57 %	10 144,7	3,20 %
Total au 31/12/2018	9 526,1	93,9 %	3,26 %	200,1	2,0 %	5,73 %	418,5	4,1 %	0,57 %	10 144,7	3,20 %
Total au 31/12/2017	9 136,1	89,0 %	3,72 %	199,9	1,9 %	4,58 %	929,9	9,1 %	0,52 %	10 265,9	3,44 %

(en millions d'euros)	Répartition taux fixe/taux variable après couverture										
	Taux fixe			Inflation			Taux variable			Total	
	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Taux
ASF	4 514,0	44,5 %	3,51 %				5 630,7	55,5 %	0,67 %	10 144,7	1,94 %
Total au 31/12/2018	4 514,0	44,5 %	3,51 %	0,0	0,0 %	0,00 %	5 630,7	55,5 %	0,67 %	10 144,7	1,94 %
Total au 31/12/2017	5 448,0	53,1 %	3,56 %	0,0	0,0 %	0,00 %	4 817,9	46,9 %	0,89 %	10 265,9	2,76 %

Sensibilité au risque de taux

Le Groupe est soumis au risque de variation des taux d'intérêt sur son résultat compte tenu :

- des flux de trésorerie relatifs à l'endettement financier net à taux variable ;
- des instruments financiers à taux fixe, comptabilisés au bilan à la juste valeur par résultat ;
- des instruments dérivés non qualifiés de couverture. Ces opérations sont principalement composées d'opérations optionnelles nettes acheteuses dont la perte maximale sur la durée de vie de l'opération est égale à la prime payée.

En revanche, la variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée directement dans les capitaux propres et n'impacte pas le compte de résultat (pour la part efficace).

L'analyse suivante est effectuée en supposant que le montant des dettes financières et des dérivés au 31 décembre 2018 reste constant sur une année. Une variation de 25 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait pour conséquence une hausse ou une diminution des capitaux propres et du résultat (avant impôt) à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, les autres variables sont supposées rester constantes.

(en millions d'euros)	31/12/2018			
	Impact du calcul de sensibilité			
	Résultat		Capitaux propres	
	+ 25 bps	- 25 bps	+ 25 bps	- 25 bps
Dettes à taux variable après couverture comptable	(14,1)	14,1		
Actifs à taux variable après couverture comptable	0,9	(0,9)		
Dérivés non qualifiés comptablement de couverture				
Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie			6,1	(6,1)
Total	(13,2)	13,2	6,1	(6,1)

I.20.1.2. Description des opérations de couverture

Description des opérations de couverture de juste valeur

À la date de clôture, les instruments qualifiés de couverture de juste valeur (*swap* de taux d'intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable uniquement) avaient les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	Swap de taux d'intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable					
	Juste valeur	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Au 31/12/2018	473,6	7 463,0	210,7	660,7	1 604,1	4 987,5
Au 31/12/2017	486,8	5 273,9	367,0	275,0	1 402,0	3 229,9

Ces opérations couvrent les émissions obligataires à taux fixe d'ASF.

Description des opérations de couverture de flux de trésorerie

Le Groupe est exposé aux variations de taux d'intérêt sur sa dette à taux variable. Pour couvrir ce risque, il peut procéder à la mise en place de *swaps* prêteurs taux variable et emprunteurs taux fixe qui ont la qualification de "couvertures de flux de trésorerie".

Ainsi, le Groupe a mis en place des *swaps* de taux d'intérêt dont l'objectif est de fixer le coût des dettes existantes à taux variables. Les flux contractuels des *swaps* sont payés de façon symétrique aux flux d'intérêt des emprunts couverts. Le montant différé en capitaux propres est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat.

Au 31 décembre 2018, les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie ont les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2018					
	Juste valeur	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Swaps de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe	(21,4)	2 200,0		2 200,0		
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie	(21,4)	2 200,0	0,0	2 200,0	0,0	0,0
dont couvertures de flux de trésorerie certains	(21,4)	2 200,0		2 200,0		
dont couvertures de flux de trésorerie prévisionnels hautement probables ^(*)						

^(*) Swaps à départ décalé receveur taux variable et payeur taux fixe.

(en millions d'euros)	31/12/2017					
	Juste valeur	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Swaps de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe	(30,0)	200,0			200,0	
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie	(30,0)	200,0	0,0	0,0	200,0	0,0
dont couvertures de flux de trésorerie certains	(30,0)	200,0			200,0	
dont couvertures de flux de trésorerie prévisionnels hautement probables ^(*)						

^(*) Swaps à départ décalé receveur taux variable et payeur taux fixe.

Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles le Groupe s'attend à ce que les montants inscrits en capitaux propres au 31 décembre 2018 au titre des produits dérivés en vie ou dénoués, qualifiés de couverture de flux de trésorerie, impactent le résultat :

(en millions d'euros)	Situation au 31/12/2018				
	Montant inscrit en capitaux propres des sociétés contrôlées	Montant repris en compte de résultat			
		< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie	(56,9)	(37,1)	(16,1)	0,3	(4,0)
dont couverture de flux de trésorerie certains	(27,0)	(11,3)	(10,4)	(1,3)	(4,0)
dont couverture de flux de trésorerie hautement probables	(29,9)	(25,8)	(5,7)	1,6	

I.20.1.3. Description des opérations non qualifiées de couverture

(en millions d'euros)	31/12/2018					
	Juste valeur	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Swaps de taux d'intérêt	15,2	1 000,0	1 000,0			
Total dérivés de taux non qualifiés comptablement de couverture	15,2	1 000,0	1 000,0	0,0	0,0	0,0

(en millions d'euros)	31/12/2017					
	Juste valeur	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Swaps de taux d'intérêt	25,5	1 000,0			1 000,0	
Total dérivés de taux non qualifiés comptablement de couverture	25,5	1 000,0	0,0	0,0	1 000,0	0,0

Ces opérations sont principalement des *swaps*, des *FRAs* (*Forward Rate Agreement*) à échéances courtes et des *swaps* miroirs (positions symétriques ne générant pas de risque de variation de juste valeur dans le compte de résultat).

I.20.2. Gestion du risque de change

Nature des risques de change auxquels le Groupe est exposé

L'activité du Groupe est essentiellement localisée en France. Les opérations en dehors de la zone euro sont généralement effectuées en devises locales.

Néanmoins, ASF est exposée au risque de change lorsque, de manière ponctuelle, des financements sont réalisés dans des monnaies étrangères. Ce risque est généralement couvert par des *swaps* de change (*cross currency swaps*).

La politique de gestion du risque de change d'ASF consiste à couvrir le "risque transactionnel" lié aux opérations courantes des filiales.

Analyse de l'exposition au risque de change

Les encours de dettes par devise s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2018		31/12/2017	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Euros	10 321,0	96,4 %	10 441,0	96,3 %
Autres	381,5	3,6 %	403,5	3,7 %
Total des dettes à long terme	10 702,5	100,0 %	10 844,5	100,0 %

Au 31 décembre 2018 comme au 31 décembre 2017, ASF a couvert en totalité ses dettes en devise (JPY) et n'est donc pas soumise au risque de change.

Détail des produits dérivés de change liés à l'endettement financier net

Les opérations de dérivés de change s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2018					
	Juste valeur	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Swaps de devises (yc <i>Cross Currency Swap</i>)	(36,7)	143,9				143,9
Couverture de juste valeur	(36,7)	143,9				143,9
Swaps de devises (yc <i>Cross Currency Swap</i>)	(10,7)	243,3				243,3
Couverture de flux de trésorerie	(10,7)	243,3				243,3
Total instruments dérivés de change	(47,4)	387,2	0,0	0,0	0,0	387,2

(en millions d'euros)	31/12/2017					
	Juste valeur	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Swaps de devises (yc <i>Cross Currency Swap</i>)	(32,8)	143,9				143,9
Couverture de juste valeur	(32,8)	143,9				143,9
Swaps de devises (yc <i>Cross Currency Swap</i>)	(27,9)	259,6				259,6
Couverture de flux de trésorerie	(27,9)	259,6				259,6
Total instruments dérivés de change	(60,7)	403,5	0,0	0,0	0,0	403,5

I.20.3. Gestion du risque de crédit et de contrepartie

Le groupe ASF est exposé à des risques de crédit en cas de défaillance de ses clients, ainsi qu'au risque de contrepartie dans le cadre du placement de ses disponibilités (soldes créditeurs de banque, titres de créances négociables, dépôts à terme et valeurs mobilières de placement essentiellement), de la souscription de produits dérivés, des engagements reçus (cautions et garanties reçues), des autorisations de crédit non utilisées et de créances financières.

Le Groupe a mis en place des procédures pour encadrer et limiter le risque de crédit et le risque de contrepartie.

Clients

Concernant le risque sur ses créances clients, le groupe ASF considère que la concentration du risque de crédit lié aux comptes clients est limitée du fait du grand nombre de clients et de leur dispersion géographique en France et à l'international. Aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires d'ASF. L'analyse des créances clients est présentée dans la note F.11.2. "Actifs et passifs courants d'exploitation".

Instruments financiers (placements et produits dérivés)

Les instruments financiers de placement des disponibilités et de produits dérivés sont mis en place avec des établissements financiers répondant aux critères de notation de crédit définis par le Groupe. Par ailleurs, celui-ci a mis en place un système de limites par établissement pour gérer son risque de contrepartie. Des lignes de risque maximal par contrepartie sont définies en fonction de leurs notations de crédit attribuées par Standard & Poor's et Moody's. Les limites sont régulièrement suivies et mises à jour sur la base d'un reporting trimestriel au niveau consolidé.

En complément, la Direction Financière du Groupe diffuse aux filiales des instructions fixant des limites par contrepartie autorisée et la liste des OPCVM autorisés.

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés portés par le Groupe intègre une composante "risque de contrepartie" pour les instruments dérivés actifs et une composante "risque de crédit propre" pour les instruments dérivés passifs. L'évaluation du risque de crédit est déterminée à partir de modèles mathématiques usuels pour des intervenants de marché. Au 31 décembre 2018 comme au 31 décembre 2017, les ajustements comptabilisés au titre du risque de contrepartie et du risque de crédit propre ne sont pas matériels.

Accords de compensation au titre des instruments financiers dérivés

Au 31 décembre 2018 et conformément aux dispositions d'IAS 32, les actifs et les passifs financiers du Groupe (y compris les instruments financiers dérivés) ne sont pas compensés au bilan, sauf dans les cas où le Groupe bénéficie d'accords de compensation. Ces accords prévoient, en cas de défaillance du Groupe ou des établissements financiers avec lesquels il contracte une compensation entre les justes valeurs actives et passives des instruments financiers dérivés présentées dans l'état de situation financière consolidée.

Le tableau ci-après présente l'exposition nette du Groupe résultant de ces accords de compensation :

(en millions d'euros)	31/12/2018			31/12/2017		
	Juste valeur des dérivés reconnus au bilan ⁽⁴⁾	Impact des accords de compensation	Total	Juste valeur des dérivés reconnus au bilan ⁽⁴⁾	Impact des accords de compensation	Total
Instruments dérivés actifs	496,5	(37,1)	459,4	560,1	(77,5)	482,6
Instruments dérivés passifs	(79,2)	37,1	(42,1)	(139,7)	77,5	(62,2)
Instruments dérivés nets	417,3	0,0	417,3	420,4	0,0	420,4

⁽⁴⁾ Montants bruts tels que présentés au bilan consolidé du Groupe.

I.21. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable

Les modalités d'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs financiers n'ont pas été modifiées au cours de l'année 2018.

Le tableau suivant indique la valeur comptable au bilan des actifs et passifs financiers par catégorie comptable définie selon la norme IFRS 9, ainsi que leur juste valeur :

31/12/2018 (en millions d'euros)	Catégories comptables ⁽¹⁾						Juste valeur				
	Dérivés à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres	Actifs financiers au coût amorti	Passifs financiers au coût amorti	Valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1 : Cours cotés et disponibilités	Niveau 2 : Modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 : Modèle interne avec des paramètres non observables	Juste valeur de la classe
Rubriques au bilan et classes d'instruments											
Instruments de capitaux propres				2,9			2,9	2,9			2,9
Actifs financiers au coût amorti			13,1				13,1		13,1		13,1
I – Actifs financiers non courants⁽²⁾	0,0	0,0	13,1	2,9	0,0	0,0	16,0	2,9	13,1	0,0	16,0
II – Instruments dérivés actifs	17,2	479,3					496,5		496,5		496,5
Équivalents de trésorerie			343,8				343,8	343,8 ⁽³⁾			343,8
Disponibilités			10,6				10,6		10,6		10,6
III – Actifs financiers courants	0,0	0,0	354,4	0,0	0,0	0,0	354,4	354,4	0,0	0,0	354,4
Total actif	17,2	479,3	367,5	2,9	0,0	0,0	866,9	357,3	509,6	0,0	866,9
Emprunts obligataires						(10 027,6)	(10 027,6)	(9 721,0)	(529,8)		(10 250,8)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						(674,9)	(674,9)		(688,0)		(688,0)
IV – Dettes financières à long terme	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(10 702,5)	(10 702,5)	(9 721,0)	(1 217,8)	0,0	(10 938,8)
V – Instruments dérivés passifs	(2,0)	(77,2)					(79,2)		(79,2)		(79,2)
VI – Passifs financiers courants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total passif	(2,0)	(77,2)	0,0	0,0	0,0	(10 702,5)	(10 781,7)	(9 721,0)	(1 297,0)	0,0	(11 018,0)
Total	15,2	402,1	367,5	2,9	0,0	(10 702,5)	(9 914,8)	(9 363,7)	(787,4)	0,0	(10 151,1)

⁽¹⁾ Le Groupe ne détient pas d'actif détenu jusqu'à l'échéance.

⁽²⁾ Voir note G.15. "Autres actifs financiers non courants".

⁽³⁾ Principalement composés d'un compte courant de trésorerie.

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable ainsi que la juste valeur des actifs et passifs financiers telles que publiées au 31 décembre 2017 selon les catégories définies par IAS 39 :

31/12/2017	Catégories comptables ⁽¹⁾							Juste valeur			
	Instruments financiers à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs financiers évalués à la juste valeur	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs financiers au coût amorti	Valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1 : Cours cotés et disponibilités	Niveau 2 : Modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 : Modèle interne avec paramètres non observables	Juste valeur de la classe
<i>(en millions d'euros)</i>											
Rubriques au bilan et classes d'instruments											
Titres de participation cotés				3,7			3,7	3,7			3,7
Prêts et créances financières					13,1		13,1		13,1		13,1
I – Actifs financiers non courants⁽²⁾	0,0	0,0	0,0	3,7	13,1	0,0	16,8	3,7	13,1	0,0	16,8
II – Instruments dérivés actifs	35,3	524,8					560,1		560,1		560,1
Équivalents de trésorerie			26,8				26,8	26,8 ⁽³⁾			26,8
Disponibilités			33,6				33,6	33,6			33,6
III – Actifs financiers courants	0,0	0,0	60,4	0,0	0,0	0,0	60,4	60,4	0,0	0,0	60,4
Total actif	35,3	524,8	60,4	3,7	13,1	0,0	637,3	64,1	573,2	0,0	637,3
Emprunts obligataires						(8 862,5)	(8 862,5)	(8 851,7)	(518,6)		(9 370,3)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						(1 982,0)	(1 982,0)	(784,5) ⁽⁴⁾	(1 220,8)		(2 005,3)
IV – Dettes financières à long terme	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(10 844,5)	(10 844,5)	(9 636,2)	(1 739,5)	0,0	(11 375,6)
V – Instruments dérivés passifs	(9,7)	(130,0)					(139,7)		(139,7)		(139,7)
VI – Passifs financiers courants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total passif	(9,7)	(130,0)	0,0	0,0	0,0	(10 844,5)	(10 984,2)	(9 636,2)	(1 879,2)	0,0	(11 515,3)
Total	25,6	394,8	60,4	3,7	13,1	(10 844,5)	(10 346,9)	(9 572,1)	(1 306,0)	0,0	(10 878,0)

⁽¹⁾ Le Groupe ne détient pas d'actif détenu jusqu'à l'échéance.

⁽²⁾ Voir note G.15 "Autres actifs financiers non courants".

⁽³⁾ Principalement composés d'OPCVM.

⁽⁴⁾ Cours cotés des emprunts émis par la CNA.

J. Avantages du personnel et paiements en actions

J.22. Provisions pour avantages du personnel

Au 31 décembre 2018, la part à plus d'un an des provisions pour avantages du personnel se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	Note	31/12/2018	31/12/2017
Provisions pour engagement de retraite	J.22.1.	99,6	97,6
Avantages à long terme du personnel	J.22.2.	4,6	1,2
Total provisions pour avantages du personnel		104,2	98,8

J.22.1. Provisions pour engagements de retraite

Principes comptables

Les engagements liés aux régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au passif du bilan consolidé, tant pour le personnel en activité que pour le personnel ayant quitté la société (retraités et personnes disposant de droits différés). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées à chaque clôture annuelle. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays ou de la zone monétaire dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Selon les dispositions de la norme IAS 19, pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) à l'actif ou au passif du bilan consolidé. Cette reconnaissance est soumise aux règles de plafonnement de l'actif et aux exigences de financement minimal édictées par IFRIC 14.

La charge comptabilisée en résultat opérationnel au cours de chaque période comprend le coût des services rendus ainsi que les effets de toute modification, réduction ou liquidation de régime. L'impact de désactualisation reconnue sur la dette actuarielle et les produits d'intérêts sur actifs de régime sont comptabilisés en autres charges et produits financiers. Les produits d'intérêts sur actifs de couverture sont calculés en utilisant le taux d'actualisation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies.

Les impacts de réévaluation du passif net liés aux régimes de retraite à prestations définies (le cas échéant de l'actif) sont enregistrés en autres éléments du résultat global. Ils comprennent :

- les gains et pertes actuariels sur l'engagement résultant des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée) ;
- la surperformance (sous-performance) des actifs du régime, c'est-à-dire l'écart entre le rendement effectif des actifs du régime et leur rémunération calculée sur la base du taux d'actualisation de la dette actuarielle ;
- et la variation de l'effet du plafonnement de l'actif.

Au 31 décembre 2018, les provisions pour engagements de retraite comprennent, d'une part, les provisions au titre d'indemnités de départ à la retraite et, d'autre part, les provisions au titre d'engagements de retraite complémentaire.

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Part à plus d'un an	99,6	97,6
Part à moins d'un an (*)	4,8	4,0
Total provisions pour engagements de retraite	104,4	101,6

(*) La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite est présentée en "autres passifs courants hors exploitation".

Au 31 décembre 2018, les provisions pour engagements de retraite liées aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi s'élèvent à 104,4 millions d'euros (dont 99,6 millions d'euros à plus d'un an) contre 101,6 millions d'euros au 31 décembre 2017 (dont 97,6 millions d'euros à plus d'un an). Elles comprennent, d'une part, les provisions au titre d'indemnités de départ à la retraite et, d'autre part, les provisions au titre d'engagements de retraite complémentaire. La part à moins d'un an de ces provisions (4,8 millions d'euros au 31 décembre 2018 et 4,0 millions d'euros au 31 décembre 2017) est présentée au bilan en "autres passifs courants hors exploitation".

Les engagements de retraite couverts par des provisions inscrites au bilan sont calculés sur la base des hypothèses suivantes :

Hypothèses	31/12/2018	31/12/2017
Taux d'actualisation	1,70 %	1,75 %
Taux d'inflation	1,6 %	1,6 %
Taux de revalorisation des salaires	0,0 % - 2,6 %	0,0 % - 2,6 %
Taux d'évolution des coûts médicaux	0,0 %	0,0 %

Le taux d'actualisation a été déterminé sur la base du rendement des obligations privées de première catégorie (*rating* AA) dont les maturités correspondent aux flux attendus des régimes.

Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2018. Pour ceux investis dans l'actif général des compagnies d'assurances, leur valeur comptable au 31 décembre 2018 est retenue.

Sur la base des hypothèses actuarielles mentionnées ci-dessus, les engagements de retraite, le montant de la provision reconnue au bilan et les charges de retraite comptabilisées au cours de l'exercice sont détaillés dans les paragraphes ci-après.

Résultat des évaluations actuarielles de la période

Ventilation par type d'engagement

	31/12/2018			31/12/2017		
	Indemnités de fin de carrière en France	Pensions, compléments de pensions et autres	Total	Indemnités de fin de carrière en France	Pensions, compléments de pensions et autres	Total
<i>(en millions d'euros)</i>						
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite	62,1	71,4	133,5	62,1	71,6	133,7
Juste valeur des actifs de couverture	(25,0)	(4,1)	(29,1)	(28,1)	(4,0)	(32,1)
Déficit (ou surplus)	37,1	67,3	104,4	34,0	67,6	101,6
Provision reconnue au passif du bilan	37,1	67,3	104,4	34,0	67,6	101,6

Au 31 décembre 2018, la part de l'engagement consacrée à des bénéficiaires retraités s'établit à environ 19,3 %.

Évolution de la dette actuarielle et des actifs de couverture sur la période

<i>(en millions d'euros)</i>		Exercice 2018	Exercice 2017
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite			
À l'ouverture de la période		133,7	134,4
dont engagements couverts par des actifs de couverture		98,7	98,9
Coût des services rendus au cours de la période		4,8	4,9
Coût d'actualisation de la dette actuarielle		2,3	2,5
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global		1,1	(1,1)
<i>dont impact des changements d'hypothèses démographiques</i>			(1,4)
<i>dont impact des changements d'hypothèses financières</i>		0,7	1,4
<i>dont gains et pertes d'expérience</i>		0,4	(1,1)
Prestations versées aux bénéficiaires		(8,4)	(7,0)
À la clôture de la période	I	133,5	133,7
dont engagements couverts par des actifs de couverture		98,7	98,7
Actifs de couverture			
À l'ouverture de la période		32,1	33,9
Produits d'intérêts sur la période		0,6	0,6
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global ^(*)		(0,3)	0,6
Prestations versées aux bénéficiaires		(4,8)	(3,7)
Cotisations versées aux fonds par l'employeur		1,5	0,9
Cessions d'entreprises et autres			(0,2)
À la clôture de la période	II	29,1	32,1
Déficit (ou surplus)	I-II	104,4	101,6

^(*) Gains et pertes d'expérience correspondant à l'écart observé entre le rendement réel des actifs de couverture et un rendement nominal calculé à partir du taux d'actualisation de la dette actuarielle.

Les pertes actuarielles liées au changement des hypothèses financières s'expliquent principalement par la baisse du taux d'actualisation en zone euro.

Le groupe ASF estime à 3,7 millions d'euros les versements prévus en 2019 au titre des engagements de retraite, dont 2,5 millions d'euros de prestations à verser aux salariés retraités ou ayants droit, prestations non couvertes par des actifs de couverture, et 1,2 million d'euros à verser aux organismes en charge de la gestion des fonds.

Les fonds de pension devraient par ailleurs verser 4,9 millions d'euros de prestations aux bénéficiaires retraités ou à leurs ayants droit.

Variation de la provision pour engagements de retraite sur la période

(en millions d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Provision pour engagements de retraite reconnue au passif du bilan		
À l'ouverture de la période	101,6	100,5
Charge totale reconnue au titre des engagements de retraite	6,5	6,8
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	1,4	(1,7)
Prestations versées aux bénéficiaires par l'employeur	(3,6)	(3,3)
Cotisations versées aux fonds par l'employeur	(1,5)	(0,9)
Cessions d'entreprises et autres		0,2
À la clôture de la période	104,4	101,6

Détail des charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies

(en millions d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Coût des services rendus au cours de la période	4,8	4,9
Coût d'actualisation de la dette actuarielle	2,3	2,5
Produits d'intérêts sur actifs de couverture	(0,6)	(0,6)
Total	6,5	6,8

Répartition des actifs de couverture par type de support

	31/12/2018	31/12/2017
	Zone Euro	Zone Euro
Répartition des actifs de couverture		
Actions	17,7 %	10,4 %
Obligations	75,0 %	77,0 %
Immobilier	3,9 %	5,3 %
Monétaire	3,4 %	7,0 %
Autres	0,0 %	0,3 %
Total	100,0 %	100,0 %
Actifs de couverture (en millions d'euros)	29,1	32,1
Actifs de couverture / dette actuarielle au titre des engagements de retraite (en %)	21,8 %	24,0 %

Au 31 décembre 2018, le montant d'actifs de couverture cotés sur un marché actif (niveau 1 de juste valeur défini par IFRS 13) s'établit à 28,0 millions d'euros (29,3 millions d'euros au 31 décembre 2017).

Sensibilités

Pour l'ensemble des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi dont bénéficient les salariés du Groupe (indemnités de fin de carrière et pensions/compléments de pensions), une diminution du taux d'actualisation de 0,5 % entraînerait une hausse du montant de dette actuarielle d'environ 5,0 %.

Pour tous les plans de pensions et de compléments de pensions en vigueur au sein du Groupe, une hausse de 0,5 % du taux d'inflation à long terme augmenterait la valeur de l'engagement de l'ordre de 0,5 %.

J.22.2. Autres avantages du personnel

Les provisions pour autres avantages au personnel comprennent principalement les médailles du travail et les Accords de Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs Salariés.

Médailles du travail

Les provisions ont été calculées selon les hypothèses actuarielles présentées ci-dessous :

Hypothèses	31/12/2018	31/12/2017
Taux d'actualisation	1,70 %	1,75 %
Taux d'inflation	1,6 %	1,6 %
Taux de revalorisation des salaires	1,6 % - 2,0 %	1,6 % - 2,0 %

Cette provision s'élève à 6,1 millions d'euros (dont 4,4 millions d'euros à plus d'un an) au 31 décembre 2018 contre 1,1 million d'euros au 31 décembre 2017 (dont 0,9 million d'euros à plus d'un an). La part à moins d'un an est présentée au bilan en autres passifs courants hors exploitation.

La variation constatée au cours de l'année s'explique principalement par la mise en place d'un nouveau dispositif de gratification lors de l'obtention de la 2nde médaille du travail pour les salariés de la société ASF.

Accords de Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs Salariés (CATS)

Les provisions ont été calculées selon les hypothèses actuarielles présentées ci-dessous :

Hypothèses	31/12/2018	31/12/2017
Taux d'actualisation	-0,10%	-0,25%
Progression du plafond de la sécurité sociale	2,5%	2,5%
Revalorisation des salaires pendant la préretraite	1,0%	1,0%
Revalorisation des cotisations mutuelle et prévoyance	0,0% - 2,0%	0,0% - 2,0%

Cette provision s'élève à 0,3 million d'euros (dont 0,2 million d'euros à plus d'un an) au 31 décembre 2018 contre 0,5 million d'euros (dont 0,3 million d'euros à plus d'un an) au 31 décembre 2017. Elle est nette du montant des actifs financiers évalués à la juste valeur pour 0,1 million d'euros au 31 décembre 2018 (0,1 million d'euros au 31 décembre 2017).

J.23. Paiements en actions**Principes comptables**

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription d'actions, des plans d'épargne Groupe et des plans d'attribution d'actions de performance sont définies par la norme IFRS 2 " Paiements fondés sur des actions ". L'attribution de stock-options, d'actions de performance et les offres de souscription aux plans d'épargne Groupe représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par le Groupe.

S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués par un actuaire externe sur la base de la juste valeur, à la date d'attribution, des instruments de capitaux propres attribués.

Les avantages au titre des stock-options, des attributions d'actions de performance et des plans d'épargne Groupe sont octroyés sur décision du Conseil d'administration de VINCI SA après approbation en assemblée générale et ne sont pas, en règle générale, reconduits de façon systématique. Par ailleurs, leur évaluation n'est pas directement liée à l'activité opérationnelle des sociétés du Groupe. En conséquence, le Groupe a jugé approprié de ne pas inclure la charge correspondante dans le résultat opérationnel sur activité (ROPA) qui constitue l'indicateur de mesure de la performance des sociétés et de la présenter sur une ligne séparée " Paiements en actions (IFRS 2) " du résultat opérationnel courant.

Avantages en actions consentis par VINCI aux salariés du groupe ASF

Depuis l'acquisition du groupe ASF par VINCI au mois de mars 2006, les salariés d'ASF et d'Escota bénéficient du plan d'épargne Groupe octroyé par la société mère VINCI et certains salariés d'options de souscription d'actions, et/ou de plans d'actions de performance et/ou de plans d'incitation à long terme.

J.23.1. Actions de performance

Des actions de performance conditionnelles ont été attribuées à certains salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. S'agissant de plans dont l'acquisition définitive des actions peut être subordonnée à la réalisation de critères financiers, le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ajusté de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers.

La charge relative aux actions de performance a été évaluée à 5,6 millions d'euros au 31 décembre 2018 (3,6 millions d'euros au 31 décembre 2017).

Le Conseil d'administration de VINCI du 7 février 2018 a décidé d'attribuer de façon définitive aux bénéficiaires du plan d'incitation à long terme du 14 avril 2015 l'intégralité des actions de performance attribuées à l'origine après satisfaction des conditions de performance et de présence.

Le Conseil d'administration de VINCI du 17 avril 2018 a décidé de mettre en place un nouveau plan d'actions de performance qui consiste en l'attribution à certains collaborateurs, d'une allocation conditionnelle d'actions de performance. Ces actions ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période de trois ans. Elles sont conditionnées à la présence dans le Groupe des bénéficiaires jusqu'à la fin de la période d'acquisition et à des conditions de performance.

J.23.2. Plan d'épargne Groupe

Le Conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscription au plan d'épargne Groupe conformément aux autorisations de l'assemblée générale.

En France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, à un prix de souscription comportant une décote de 5 % par rapport à une moyenne sur vingt jours du cours de Bourse précédant le Conseil d'administration ayant fixé le prix de souscription. Les souscripteurs bénéficient également d'un abondement versé par leur entreprise, plafonné à 3 500 euros par personne et par an depuis le 1^{er} janvier 2018, contre un montant maximum d'abondement de 2 500 euros auparavant. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2, sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : quatre mois ;
- durée de la période d'indisponibilité : cinq ans.

Le nombre estimé de titres souscrits à la fin de la période de souscription est calculé selon une méthode de régression linéaire basée sur des observations historiques relatives aux plans 2007-2017 en tenant compte d'un coût d'indisponibilité des parts du FCPE.

Le coût d'indisponibilité est estimé du point de vue d'une tierce partie qui détiendrait un portefeuille diversifié et serait prête à acquérir les titres bloqués en contrepartie d'une décote. Celle-ci devrait correspondre à la rentabilité exigée par un investisseur sur les fonds propres alloués en vue de se couvrir contre le risque de marché durant la période d'indisponibilité de cinq ans. Le risque de marché est évalué sur une base annuelle selon une approche *value at risk*.

La charge relative au plan d'épargne Groupe a été évaluée à 3,4 millions d'euros au 31 décembre 2018 (6,4 millions d'euros au 31 décembre 2017).

K. Autres notes**K.24. Transactions avec les parties liées**

Les transactions du Groupe avec les parties liées concernent essentiellement :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction ;
- les opérations avec les sociétés du périmètre du groupe VINCI.

Les transactions entre parties liées s'effectuent sur une base de prix de marché.

K.24.1. Rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction

Les conditions de rémunération des mandataires sociaux du Groupe sont arrêtées par le Conseil d'administration sur proposition du comité des Rémunérations.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération et les avantages assimilés, en année pleine, accordés par ASF SA et les sociétés qu'elle contrôle aux personnes qui sont à la clôture (ou qui ont été, au cours de l'exercice), membres des organes d'administration et du comité Exécutif du Groupe. Les montants correspondants ont été comptabilisés en charges sur 2018 et 2017 selon le détail suivant :

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Rémunération	3 237,6	3 099,3
Charges sociales patronales	2 052,7	3 445,3
Avantages postérieurs à l'emploi	51,7	42,7
Paievements en actions ^(*)	2 142,4	1 835,9

^(*) Le montant figurant dans cette rubrique est déterminé conformément à la norme IFRS 2 et selon les modalités décrites en note J.23. "Paievements en actions".

La part variable des rémunérations et avantages assimilés relative à l'année 2018 est estimée et provisionnée sur l'exercice.

Au 31 décembre 2018, le montant global des engagements de retraite (indemnités conventionnelles de départ à la retraite et retraites complémentaires à prestations définies) au bénéfice des membres des organes de direction et du comité Exécutif s'élevait à 0,7 million d'euros au 31 décembre 2018 (0,6 million au 31 décembre 2017).

K.24.2. Transactions avec le groupe VINCI

Les transactions intervenues au cours des années 2018 et 2017 entre le groupe ASF et le groupe VINCI s'analysent de la façon suivante:

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Sous-traitance travaux de construction	7,9	11,0
Créances clients	18,1	14,4
Distribution de dividendes	1032,2	369,3
Dettes financières non courantes		400,0
Fournisseurs d'exploitation	32,3	33,4
Autres passifs courants	12,2	21,1
Passif d'impôt exigible (*)	6,4	12,3
Chiffre d'affaires et autres produits annexes	35,0	33,5
Redevances	22,1	21,7
Autres charges externes	173,4	209,5

(*) Le montant de la charge d'impôts sur les bénéfices courants correspond aux versements effectués ou à venir par les sociétés du groupe ASF dans le cadre de l'intégration fiscale des dites sociétés (ASF, Escota) dans le périmètre fiscal du groupe VINCI.

K.24.3. Autres parties liées

Les informations financières relatives aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence figurent en notes G.14.2. "Informations financières agrégées" et G.14.3. "Transactions des filiales contrôlées avec les entreprises associées".

Il n'y a pas de transaction significative réalisée avec d'autres parties liées que le groupe VINCI.

K.25. Honoraires des Commissaires aux comptes

Ce tableau n'intègre que les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

(en milliers d'euros)	Réseau Deloitte & Associés				Réseau KPMG			
	2018	%	2017	%	2018	%	2017	%
Certification annuelle et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés								
ASFSA	155	60 %	150	57 %	155	74 %	150	66 %
Filiales intégrées globalement	74	29 %	70	27 %	0	0 %	0	0 %
Sous-total	229	89 %	220	84 %	155	74 %	150	66 %
Services autres que la certification des comptes (*)	28	11 %	42	16 %	54	26 %	77	34 %
ASFSA	28	11 %	42	16 %	49	23 %	77	34 %
Filiales intégrées globalement		0 %		0 %	5	2 %		0 %
Sous-total	257	100 %	262	100 %	209	100 %	227	100 %
Total	257	100 %	262	100 %	209	100 %	227	100 %

(*) Les services autres que la certification des comptes incluent les services dont la fourniture est requise par la réglementation ainsi que les services fournis à la demande des entités contrôlées (audits contractuels, lettres de confort, attestations, procédures convenues, consultations et travaux liés aux changements de normes comptables, due diligence d'acquisition, audits de procédures et de systèmes d'information et services fiscaux n'affectant pas l'indépendance des Commissaires aux comptes).

L. Note sur les litiges

La gestion des litiges, à l'exception de ceux relevant de la Direction des Ressources Humaines, est assurée par la Direction Juridique.

Le groupe ASF est partie à un certain nombre de litiges dans le cadre de ses activités. À la connaissance de la société ASF, il n'existe pas de litige susceptible d'affecter de manière substantielle l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière du groupe ASF. En outre, les litiges en cours ont fait l'objet, le cas échéant et compte tenu des couvertures d'assurance, de provisions pour des montants que la société estime suffisants en l'état actuel des dossiers correspondants.

M. Événements postérieurs à la clôture

M.26. Affectation du résultat 2018

Le Conseil d'administration a arrêté, le 1^{er} février 2019, les états financiers consolidés au 31 décembre 2018. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires. Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 22 mars 2019 un dividende de 4,85 euros par action au titre de cet exercice, qui compte tenu de l'acompte déjà versé le 30 août 2018 (1,67 euro par action) porterait le solde du dividende à distribuer à 3,18 euros par action, lequel serait versé au plus tard le 29 mars 2019.

M.27. Autres événements postérieurs à la clôture

Tarifs

L'indice de référence pour l'augmentation tarifaire du 1^{er} février 2019 a été de 1,943 %.

Sur cette base et en application des avenants au contrat de concession signés entre l'État et les sociétés ASF et Escota la hausse tarifaire hors taxes au 1^{er} février 2019 sera de :

- pour la société ASF : [0,70 i + 0,536], soit 1,896 % pour l'ensemble des classes de véhicules ;
- pour la société Escota : [0,70 i + 0,465], soit 1,825 % pour l'ensemble des classes de véhicules.

Sous-réserve de la publication des arrêtés correspondant.

Nouveaux abonnements

Les sociétés ASF et Escota mettront en place à compter du 1^{er} février 2019, sur l'ensemble de leurs réseaux, un tarif préférentiel pour les usagers réguliers grâce à de nouveaux abonnements : tout conducteur effectuant au moins 10 allers/retours dans le mois sur un même itinéraire pourra bénéficier d'une réduction de 30 % des tarifs des péages sur l'ensemble des trajets.

N. Autres règles et méthodes de consolidation

Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actifs et de passifs, de produits et de charges entre entreprises intégrées globalement, sont éliminées en totalité dans les comptes consolidés.

Lorsqu'une entité du Groupe consolidée selon la méthode de l'intégration globale réalise une transaction avec une entreprise associée consolidée selon la méthode de la mise en équivalence, les profits et pertes résultant de cette transaction ne sont comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe qu'à hauteur des intérêts détenus par les tiers dans l'entreprise associée.

Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change à la date de clôture de la période. Les pertes et gains de change liés sont reconnus en résultat.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaies étrangères ou sur les instruments dérivés de change qualifiés de couverture d'investissement net dans les filiales étrangères, sont enregistrés en écarts de conversion en capitaux propres.

Regroupements d'entreprises

En application d'IFRS 3 révisée, le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en contrepartie du contrôle de l'entité acquise. Les ajustements de prix éventuels sont

inclus dans le coût du regroupement d'entreprises et sont évalués à leur juste valeur à chaque arrêté. À compter de la date d'acquisition, toute variation ultérieure de cette juste valeur résultant d'événements postérieurs à la prise de contrôle est constatée en résultat.

Les coûts directement attribuables à l'acquisition tels que les honoraires de *due diligence* et les autres honoraires associés sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Ils sont présentés au sein du poste " Effet de périmètre et résultat de cession sur titres " du compte de résultat.

Les intérêts minoritaires de l'entreprise acquise, lorsqu'ils confèrent à leurs porteurs des droits de propriété actuels dans l'entité (droits de vote, participation aux résultats...) ainsi qu'un droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation, sont comptabilisés soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise, soit à leur juste valeur. Cette option est appliquée au cas par cas pour chaque acquisition.

À la date de prise de contrôle, le coût d'acquisition est affecté en comptabilisant les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entreprise acquise à leur juste valeur à cette date, à l'exception des actifs et passifs d'impôt ou des avantages du personnel qui sont évalués selon leur norme de référence (respectivement IAS 12 et IAS 19) ainsi que des groupes d'actifs classés comme détenus en vue de leur vente qui sont comptabilisés, selon IFRS 5, à leur juste valeur diminuée du coût de la vente. La différence positive entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis constitue le goodwill. Le cas échéant, ce dernier peut inclure une part de la juste valeur des intérêts minoritaires lorsque l'option pour la méthode du goodwill complet est retenue.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois, à compter de la date d'acquisition, pour finaliser la comptabilisation des opérations relatives aux sociétés acquises.

Dans le cas d'un regroupement réalisé par étapes, la participation antérieurement détenue dans l'entreprise acquise est évaluée à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'éventuel profit ou perte qui en résulte est comptabilisé en résultat.

Recensement des engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe font l'objet d'un reporting spécifique effectué à chaque clôture annuelle et semestrielle.

Ils sont présentés selon l'activité à laquelle ils se rattachent, dans les notes annexes correspondantes.

Rapport des Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex
France

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.
Tour Eqho
2, avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex
France

Autoroutes du Sud de la France (ASF)

Société Anonyme

Siège social : 12, rue Louis Blériot
92506 Rueil-Malmaison Cedex
France

Capital social : 29 343 640,56 euros

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée générale des actionnaires de la société Autoroutes du Sud de la France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Autoroutes du Sud de la France (ASF) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Point clé de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance le point clé de l'audit relatif au risque d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, a été le plus important pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ce risque.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation des provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés

(Notes A.3 « Recours aux estimations » et F.11.3 « Analyse des provisions courantes » de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions, pour couvrir principalement les dépenses de grosses réparations des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes...), des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques. Par ailleurs des provisions sont également constituées dès lors que des pathologies avérées sont constatées sur des ouvrages identifiés.

Ces provisions, comptabilisées pour leur montant actualisé de 418,1 millions d'euros au 31 décembre 2018, sont calculées sur la base d'un programme pluriannuel de dépenses révisé chaque année. Le coût d'actualisation des provisions est comptabilisé en « autres produits et charges financiers ». Les prévisions de dépenses tiennent notamment compte des clauses d'indexation des contrats de travaux (principalement des indices travaux publics TP01 et TP09) et des taux d'actualisation retenus.

Nous avons considéré que l'évaluation des provisions pour maintien en état des ouvrages concédés, qui représentent un montant significatif au passif du bilan, constituait un point clé de l'audit, dans la mesure où ces provisions reposent sur le jugement de la direction pour estimer les dépenses prévisionnelles des travaux de gros entretiens sur plusieurs exercices et en raison de leur sensibilité aux hypothèses retenues, notamment en termes d'indices des travaux publics et de taux d'actualisation.

Notre réponse d'audit

Nos travaux ont notamment consisté à :

- prendre connaissance des procédures mises en œuvre par la société pour évaluer les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés ;
- corroborer les dépenses prévues à la clôture de l'exercice précédent, au titre de l'année 2018 avec les dépenses effectivement comptabilisées durant l'exercice 2018 ;

- procéder à une analyse critique des dépenses prises en compte dans la constitution des provisions, en comparant les estimations de dépenses prévisionnelles pluriannuelles de gros entretiens retenues au 31 décembre 2018 avec celles retenues au 31 décembre 2017 ;
- réaliser un examen critique des estimations de dépenses prévisionnelles pluriannuelles de gros entretiens par rapport à la documentation technique disponible ;
- tester la correcte application arithmétique des clauses d'indexation des contrats de travaux (principalement les indices TP01 et TP 09) ;
- apprécier la cohérence des taux d'actualisation retenus avec les données de marché.

Vérification du rapport sur la gestion du Groupe

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport du Conseil d'administration sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société Autoroutes du Sud de la France par l'Assemblée générale du 15 mai 2006 pour les cabinets Deloitte & Associés et KPMG S.A.

Au 31 décembre 2018, les cabinets Deloitte & Associés et KPMG S.A. étaient tous deux dans la 13^{ème} année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris La Défense, le 1^{er} février 2019

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Mansour Belhiba

KPMG Audit
Département de KPMG SA.
Philippe Bourhis

Attestation du responsable du rapport financier annuel

Responsable du rapport financier annuel

Patrick Priam, Directeur Financier d'ASF SA

Attestation du responsable du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 présentés dans le rapport financier annuel sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport annuel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus durant l'année 2018, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes de l'exercice.

Rueil-Malmaison, le 1^{er} février 2019

Patrick Priam

Directeur Financier

Le système de management
régissant l'impression de ce document
est certifié ISO14001:2004.

Conception & réalisation  L A B R A D O R +33 (0)1 53 06 30 80
INFORMATION DESIGN

Crédit photo : Autoroute A7 à hauteur de Mornas – Photothèque VINCI Autoroutes / Jean-Philippe Moulet
Dépôt légal : février 2019 - RCS ASF Nanterre 572 139 996

ASF

Siège social
12, rue Louis Blériot
CS 30035
92506 Rueil-Malmaison Cedex
Tél. : 01 55 94 70 00
www.vinci-autoroutes.com